

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE de  
**BUIGNY-LES-GAMACHES**

**CARTE COMMUNALE**

RAPPORT DE PRESENTATION

**APPROBATION**

*Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2007  
approuvant la carte communale*

*Vu l'approbation de la carte communale  
par arrêté préfectoral du 11 décembre 2007*



*Bert*

**AGEOS**  
consultants

**AGEOS Consultants**  
516 rue Saint Fuscien 80090 AMIENS  
Tél : 03 22 35 04 93 / Fax : 03 22 35 01 71

**1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BUIGNY-LES-GAMACHES**

Séance du 08 octobre 2007

Département de la  
Somme  
Arrondissement  
d'Abbeville  
Canton de Gamaches  
Mairie de Buigny-lès-  
Gamaches

\*\*\*\*\*

L'an deux mil sept, le 08 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques BERTHE, maire

Etaient présents : MM Jacques BERTHE, Dany CAHON, Stéphane WADIER, Jean-Claude BOINET, Gérard HY, Paulin SELIER, François BOULENGER, Mmes Daisy BRUN, Chantal DELOBEL, Francine DECLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent non excusé : M. Claude DEGARDIN

.....  
**Date de convocation**

02 octobre 2007

M. Gérard HY a été élu secrétaire.

.....  
**Date d'affichage**

02 octobre 2007

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

.....  
**Nombre de conseillers**

Vu les dispositions de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et la Loi Urbanisme Habitat du 2 juillet 2003 .

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants.

Vu la délibération en date du 20 mai 2005 décidant d'engager l'élaboration de la Carte Communale.

.....  
**OBJET :**

**Approbation de la carte  
communale.**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2006 donnant son avis sur le projet de carte communale sur le territoire de la commune.

Vu l'arrêté du maire en date du 29 mai 2007 soumettant en enquête publique le projet de carte communale ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu le projet de Carte Communale et notamment le rapport de présentation, les documents graphiques ainsi que les annexes.

Monsieur le Maire présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

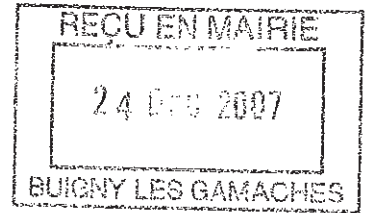
Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur et l'exposé du maire.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION PICARDIE  
PREFECTURE DE LA SOMME



direction  
départementale  
de l'équipement

service  
Développement des  
territoires et Urbanisme  
Bureau de la  
Planification Territoriale

Objet : Approbation de la carte communale  
de Buigny-lès-Gamaches

ARRETE du 11 DEC. 2007

Le Préfet de la Région Picardie,  
Préfet de la Somme,  
Chevalier de la légion d'honneur

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L422-1 et suivants, L124-1 et suivants, et R124-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et renouvellement urbain ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat ;

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

La Direction départementale de l'Équipement de la Somme conserve son rôle d'instruction des demandes d'actes d'urbanisme individuels, conformément à la convention signée entre la commune et l'État.

**Article 3 :**

Toute demande d'acte d'urbanisme devra impérativement respecter :

**Les plans de zonage à l'échelle 1/2000 ème et 1/5 000 ème ;  
Le règlement national d'urbanisme ;**

Les plans de zonage et notamment les secteurs prédéterminés – SU (secteur urbanisable ou constructible), SN (secteur naturel ou non constructible) et SA (secteur d'activités) – auront une valeur réglementaire pour la détermination de la nature des constructions ou utilisations du sol admises ou refusées.

L'ensemble des servitudes d'utilité publique grevant la carte communale, devront être observées.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme, le Sous-Préfet d'Abbeville, le Directeur Départemental de l'Équipement, le Maire de la commune de Buigny-lès-Gamaches, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant un mois en mairie et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une copie du présent arrêté sera adressée à chacun des services déconcentrés et décentralisés précités.

Fait à Amiens le **11 DEC. 2007**

Pour le Préfet,  
e Secrétaire Général,

  
Yves LUCCHESI

# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PARTIE 1: ANALYSE DE L'ETAT INITIAL .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>A. Présentation de la commune .....</b>  | <b>5</b>  |
| A. 1. Localisation géographique .....   | 5         |
| A. 2. Historique de la commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES .....   | 7         |
| A. 3. Les échelles de l'aménagement du territoire .....   | 11        |
| A. 3. 1. L'intercommunalité .....   | 11        |
| A. 3. 1. 1. Descriptif de la communauté de commune .....  | 11        |
| A. 3. 1. 2. Canton de GAMACHES.....   | 12        |
| <b>B. Analyse du site .....</b>   | <b>13</b> |
| B. 1. Territoire et Environnement .....   | 13        |
| B. 1. 1. Le milieu naturel .....  | 13        |
| B. 1. 1. 1. La climatologie .....   | 13        |
| B. 1. 1. 1. 1. Les précipitations .....   | 13        |
| B. 1. 1. 1. 2. Les températures .....   | 14        |
| B. 1. 1. 1. 3. Le régime des vents .....  | 14        |
| B. 1. 1. 2. La topographie .....  | 14        |
| B. 1. 1. 3. La géologie .....   | 17        |
| B. 1. 1. 3. 1. Contexte régional .....  | 17        |
| B. 1. 1. 3. 2. Les terrains affleurants .....   | 18        |
| B. 1. 1. 4. L'hydrologie .....  | 20        |
| B. 1. 1. 4. 1. L'hydraulique .....  | 20        |
| B. 1. 1. 4. 2. L'hydrogéologie .....  | 20        |
| B. 1. 1. 4. 3. L'hydrographie.....  | 22        |
| B. 1. 1. 5. Les espaces non bâtis .....   | 23        |
| B. 1. 1. 5. 1. Les espaces boisés.....  | 23        |
| B. 1. 1. 5. 2. Les prairies permanentes .....   | 23        |
| B. 1. 1. 5. 3. Les champs cultivés.....   | 23        |
| B. 1. 1. 6. Faune, Flore .....  | 23        |
| B. 1. 1. 6. 1. La faune .....   | 24        |
| B. 1. 1. 6. 1. 1. Les oiseaux .....   | 24        |
| B. 1. 1. 6. 1. 2. Les mammifères .....  | 24        |
| B. 1. 1. 6. 2. La flore .....   | 24        |
| B. 1. 2. Les sites et espaces sensibles : La ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ..... | 24        |

|   |    |
|---|----|
| B. 1. 3. La prévention des risques .....  | 29 |
| B. 1. 3. 1. Les zones inondables .....  | 29 |
| B. 1. 3. 2. Les risques technologiques .....  | 29 |
| B. 1. 3. 3. Autre risque naturel ou technologique.....  | 29 |
| B. 2. La vie socio-économique .....   | 30 |
| B. 2. 1. La population .....  | 30 |
| B. 2. 1. 1. L'évolution démographique (cf. figure 11 et tableau 1) .....                                      | 30 |
| B. 2. 1. 2. Pourquoi une telle évolution ? .....  | 33 |
| B. 2. 1. 3. La répartition des actifs.....  | 35 |
| B. 2. 2. Les activités économiques .....  | 38 |
| B. 2. 2. 1. Artisanat, industrie, commerce et service.....  | 38 |
| B. 2. 2. 2. Le tourisme .....   | 38 |
| B. 2. 2. 2. 1. L'offre d'accueil .....  | 38 |
| B. 2. 2. 2. 2. L'environnement touristique .....  | 38 |
| B. 2. 2. 3. L'agriculture .....   | 39 |
| B. 2. 2. 3. 1. La situation agricole en 2000 (cf. tableau 4 et figure 19).....                                | 39 |
| B. 2. 2. 3. 2. L'évolution agricole .....   | 40 |
| B. 2. 2. 3. 3. Le rôle de l'agriculture.....  | 41 |
| B. 2. 2. 4. L'habitat .....   | 43 |
| B. 2. 2. 4. 1. Le parc de logement et le rythme de construction (résidences<br>principales, secondaires)..... | 43 |
| B. 2. 2. 5. Les espaces bâtis .....   | 44 |
| B. 2. 2. 5. 1. Constructions anciennes.....   | 44 |
| B. 2. 2. 5. 2. Constructions nouvelles.....   | 44 |
| B. 3. Les infrastructures communales .....  | 45 |
| B. 3. 1. Les réseaux .....  | 45 |
| B. 3. 1. 1. Les voies de communication, cours d'eau et réseaux aériens .....                                  | 45 |
| B. 3. 1. 1. 1. Les voies départementales .....  | 45 |
| B. 3. 1. 2. Les chemins ruraux .....  | 46 |
| B. 3. 1. 2. 1. Les chemins de randonnée.....  | 46 |
| B. 3. 1. 2. 2. Les cours d'eau.....   | 46 |
| B. 3. 1. 2. 3. Les réseaux aériens.....   | 46 |
| B. 3. 1. 3. Les transports .....  | 47 |
| B. 3. 1. 4. L'alimentation en eau potable.....  | 47 |
| B. 3. 1. 5. L'assainissement des eaux usées .....   | 47 |
| B. 3. 1. 6. Les autres réseaux (EDF... ).....   | 47 |
| B. 3. 2. Le traitement des déchets ménagers.....  | 47 |
| B. 3. 3. Zone industrielle et zone d'activités .....  | 48 |
| B. 3. 4. Les équipements publics.....   | 48 |
| B. 3. 4. 1. Les équipements administratifs .....  | 48 |
| B. 3. 4. 2. Les équipements scolaires et péri-scolaires.....  | 48 |

|   |           |
|---|-----------|
| B. 3. 4. 3. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs.....                | 48        |
| B. 3. 4. 4. Le stationnement .....  | 48        |
| B. 3. 4. 5. Les cimetières et lieux de culte .....                                | 48        |
| B. 3. 4. 6. Le milieu associatif .....  | 48        |
| <b>C. Les paysages .....</b>  | <b>49</b> |
| C. 1. Les points de vue principaux .....  | 49        |
| C. 1. 1. Points de vue sur l'agglomération depuis le Sud, le Nord et l'Ouest..... | 50        |
| C. 1. 2. Points de vue sur l'agglomération depuis l'Est .....                     | 50        |
| C. 1. 3. Points de vue sur le plateau .....                                       | 51        |
| C. 1. 4. Points de vue sur la vallée de la Bresle .....                           | 51        |
| C. 2. Définition et appréciation des entités paysagères .....                     | 52        |
| C. 2. 1. Les entités paysagères bâties.....                                       | 52        |
| C. 2. 1. 1. Le bâti historique .....  | 52        |
| C. 2. 1. 1. 1. Le secteur du village .....  | 52        |
| C. 2. 1. 2. Le secteur du Petit Selve.....  | 59        |
| C. 2. 1. 2. 1. Le secteur du Grand Selve .....                                    | 60        |
| C. 2. 1. 3. Les constructions nouvelles .....                                     | 61        |
| C. 2. 2. Les entités paysagères naturelles .....                                  | 62        |
| C. 2. 2. 1. Les plateaux agraires .....   | 62        |
| C. 2. 2. 2. La deuxième couronne bocagère.....                                    | 64        |
| C. 3. Synthèse : une identité fragile .....                                       | 64        |
| C. 4. Paysage et développement urbain .....                                       | 65        |

## **PARTIE 2: PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ET CHOIX RETENUS POUR LE ZONAGE .....66**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A. Les éléments pris en compte.....</b> | <b>66</b> |
| A. 1. Le paysage.....                      | 66        |
| A. 2. Le tissu social local .....          | 66        |
| A. 3. L'économie.....                      | 67        |
| A. 4. Le patrimoine .....                  | 67        |
| <b>B. Les scénarios proposés .....</b>     | <b>67</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>C. Le scénario retenu.....</b>                               | <b>71</b> |
| <b>D. Incidences et prise en compte de l'environnement.....</b> | <b>74</b> |
| D. 1. Les enjeux environnementaux.....                          | 74        |
| D. 2. La préservation du cadre de vie .....                     | 74        |
| D. 3. Le réseau d'eau .....                                     | 75        |
| D. 4. La circulation routière .....                             | 75        |
| D. 5. L'assainissement .....                                    | 75        |
| D. 6. Le système scolaire .....                                 | 75        |
| D. 7. La préservation du patrimoine historique .....            | 75        |
| D. 8. La préservation du patrimoine naturel .....               | 76        |
| <b>E. Les mesures compensatoires .....</b>                      | <b>76</b> |
| E. 1. La prise en compte des nuisances .....                    | 76        |
| E. 2. La prise en compte des contraintes naturelles .....       | 76        |
| E. 3. L'extension des réseaux .....                             | 76        |
| E. 4. Le réajustement des services actuels.....                 | 76        |
| E. 5. La sécurité des habitants .....                           | 76        |
| E. 6. Mise en valeur du patrimoine paysager .....               | 77        |

Par délibération, le conseil municipal de la commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES décide, en mai 2005, de mettre en œuvre l'élaboration de la Carte Communale afin de définir l'affectation des sols et de réorganiser l'espace communal.

Située au Sud-Ouest du département, au dessus de la vallée de la Bresle et à proximité de GAMACHES, la commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES est dans un contexte socio-économique de développement urbain. La Municipalité a décidé de se doter d'une Carte Communale afin de maîtriser la localisation des constructions nouvelles. De même, les différents objectifs pour la commune sont de déterminer les zones d'extension de l'urbanisation en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements ; d'identifier, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti et culturel ; de rendre cohérent les choix d'urbanisation et de protection avec les exigences produites par les lois sur le paysages et l'environnement et enfin de choisir des règles appropriées à un aménagement de qualité.

La carte communale, définie à l'article L.124 et suivants du Code de l'Urbanisme, introduit par loi SRU n° 2002-1208 du 13 décembre 2000, est devenu un véritable document d'urbanisme. La carte communale est une alternative pour les petites communes. C'est un document d'urbanisme simplifié, adapté, aux besoins des petites communes.

La carte communale se présente sous la forme d'un rapport de présentation et de documents graphiques et ne comporte pas de règlement. Elle devient un véritable document d'urbanisme pérenne. Leur procédure d'élaboration confirme leur nouveau statut de document d'urbanisme. Elles sont, en effet, soumises à enquête publique et tenues à la disposition du public après leur approbation. Celle-ci relève de la compétence conjointe du conseil municipal et du préfet. Les nouvelles cartes ont un caractère permanent alors que les anciennes ont une durée limitée de validité (quatre ans renouvelables).

# PARTIE 1: ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

## A. PRESENTATION DE LA COMMUNE

### A. 1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES (cf. figure 1) se situe au Sud-Ouest du département de la Somme dans la région agricole du Vimeu. Elle est à une quinzaine de kilomètres du TREPORT et à 5 km de GAMACHES. Elle est implantée sur la rive Nord de la vallée de la Bresle. Appartenant à la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques, son territoire s'étend sur 477 ha répartis de la façon suivante (les pourcentages sont purement indicatifs) :

- polycultures : 69 %
  - forêts et friches : 1 %
  - prairies permanentes : 20 %
  - espaces urbanisés et voies de communication : 10%  
(cf. figure 3)
- 
- Les communes limitrophes à BUIGNY-LÈS-GAMACHES sont GAMACHES, TILLOY, FLORIVILLE, AIGNEVILLE, MAISNIERES et EMBREVILLE. BUIGNY-Lès-GAMACHES est situé dans le canton de Gamaches, Arrondissement d'Abbeville. Le territoire est bordé :
  - à l'Est, par la commune d'HARCELAINES (vallée de la VIMEUSE),
  - au Nord, par celle d'HOCQUELUS,
  - à l'Ouest, par celle d'EMBREVILLE,
  - au Sud, par la commune de GAMACHES (vallée de la Bresle).

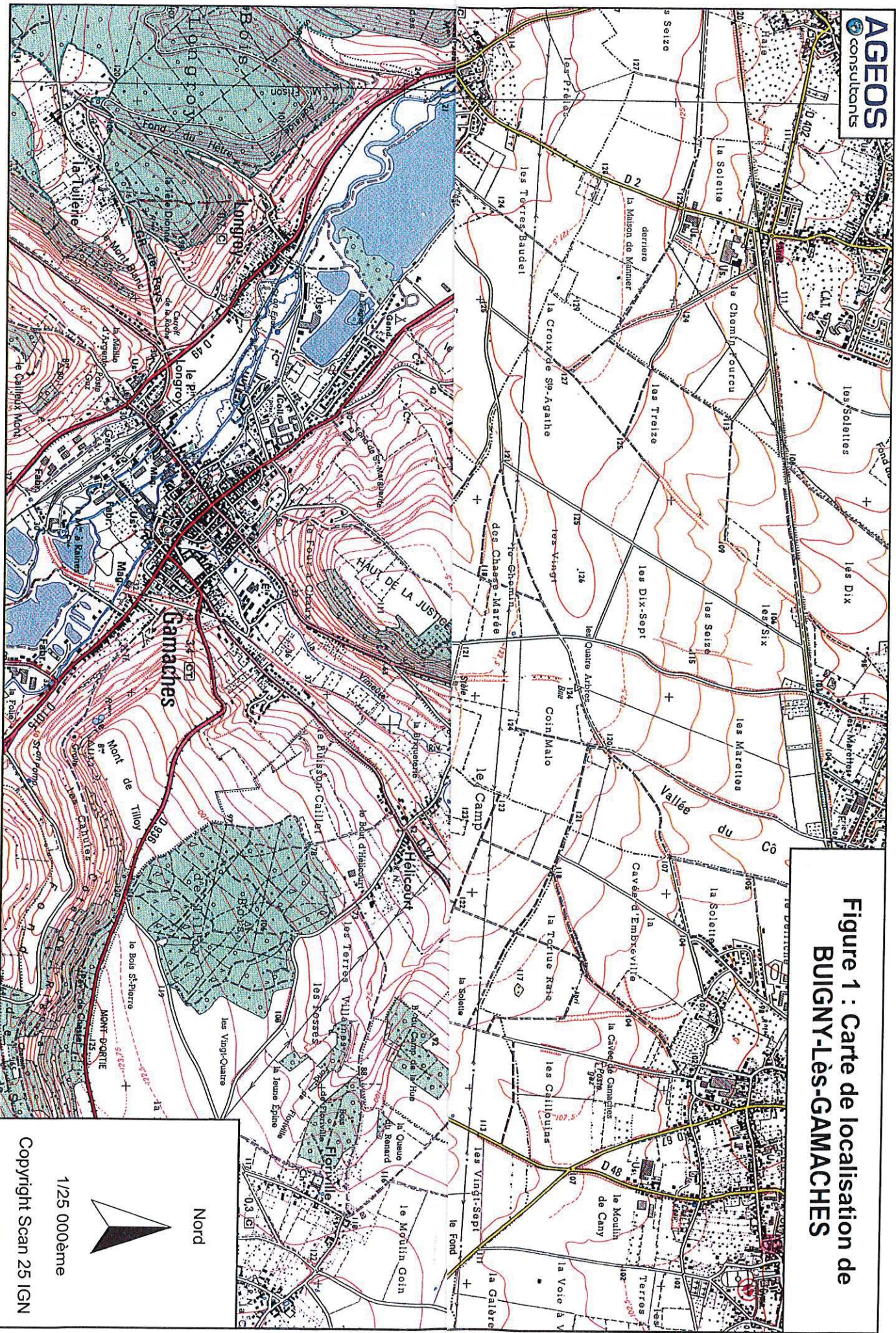
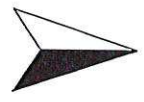


Figure 1 : Carte de localisation de  
BUIGNY-LÈS-GAMACHES



Nord

1/25 000ème

Copyright Scan 25 IGN



## A. 2. HISTORIQUE DE LA COMMUNE DE BUIGNY-LÈS-GAMACHES

On peut supposer que l'étymologie de BUIGNY-Lès-GAMACHES vient d'une racine latine, « Buxus », le Buis. Cette essence calcicole et thermophile se trouve parfaitement adaptée aux coteaux de la vallée de la Bresle que domine le territoire de la commune.

On détient peu d'éléments historiques permettant de clarifier la genèse paysagère de BUIGNY-Lès-GAMACHES. Cette commune a connu une évolution classique des villages de plateau du Département de la Somme. L'absence d'eau, puis la construction de la voie romaine dite « Chaussée Brunehaut », située au Sud du territoire communal, font penser à une occupation humaine et sédentaire de l'espace à partir de l'époque gallo-romaine. Ce n'est en effet qu'à partir de cette période de l'histoire de France que l'homme acquiert le savoir pour le creusement des puits et des mares, afin de s'affranchir de la présence des cours d'eau. Il valorise ainsi, sous la forme de villas romaines, les plateaux agricoles picards, et établit les premiers paysages d'openfields.



**Photo 1 : La Chaussée Brunehaut**

Cette prime occupation Gallo-romaine permet d'ouvrir le paysage. Le Moyen Age poursuit cette évolution avec la suppression quasi-totale des forêts de plateaux, défrichements orchestrés par les moines. BUIGNY-Lès-GAMACHES garde le souvenir de cette période avec deux témoins situés au Grand Selve : les traces d'une motte féodale et une Commanderie des Templiers (ordre ecclésiastique guerrier).



**Photo 2 : La commanderie du Grand Selve**



BUIGNY-LÈS-GAMACHES prit alors une organisation spatiale qu'elle laisse encore entrevoir aujourd'hui : village étiré le long d'une voie de communication principale et de petites rues secondaires, entouré partiellement de prairies, haies et vergers ; présence de deux hameaux, le Grand Selve et le Petit Selve (cf. figure 2). La composition végétale des haies de BUIGNY-LÈS-GAMACHES, incluant force pieds de Houx, confirme l'ancienneté du réseau bocager. Viennent ensuite les prairies et les vergers, puis la plaine cultivée (autrefois la vaine pâture).

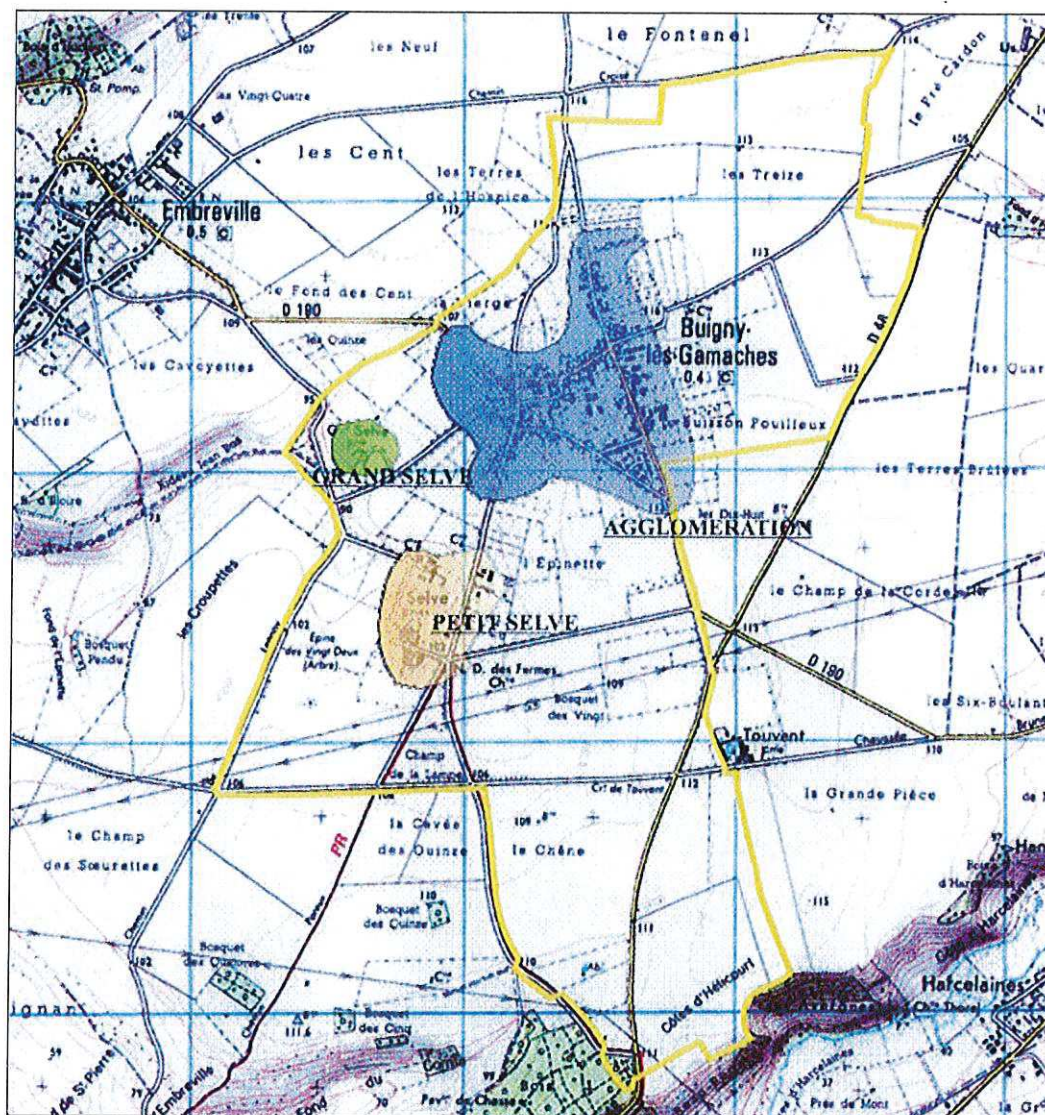


Figure 2 : Les entités urbaines

On ne trouve pas de trace de château : BUIGNY-LÈS-GAMACHES dépendait fortement de la Seigneurie de GAMACHES dont l'influence fut très forte sur la région dès le Moyen Age. L'église Sainte Marie-Madeleine en briques fut construite en deux fois : la base date de 1785 (brique orangée fréquente dans le Vimeu) et fut étendue au XIX<sup>e</sup> siècle par l'ajout d'un chœur rehaussé en briques foncées.





Photo 3 : L'église

Les paysages agraires et urbains de BUIGNY-LÈS-GAMACHES ont été forgés et sont encore marqués par l'élevage (plus de dix exploitations agricoles actives aujourd'hui). Le XVIII<sup>e</sup> siècle a engagé l'essor de l'élevage dans le Vimeu en organisant l'espace selon quatre zones, dont subsistent encore aujourd'hui quelques marques :

- une zone d'habitat central, donnant presque toujours sur les parcelles agraires,
- une zone de jardins et de vergers périphériques, autrefois limitée par un tour de ville (dont ne subsiste aujourd'hui qu'une section),
- une « grande ceinture bocagère », zone de prairies ceintes de haies et portant des vergers,
- enfin, une zone de cultures en openfield.

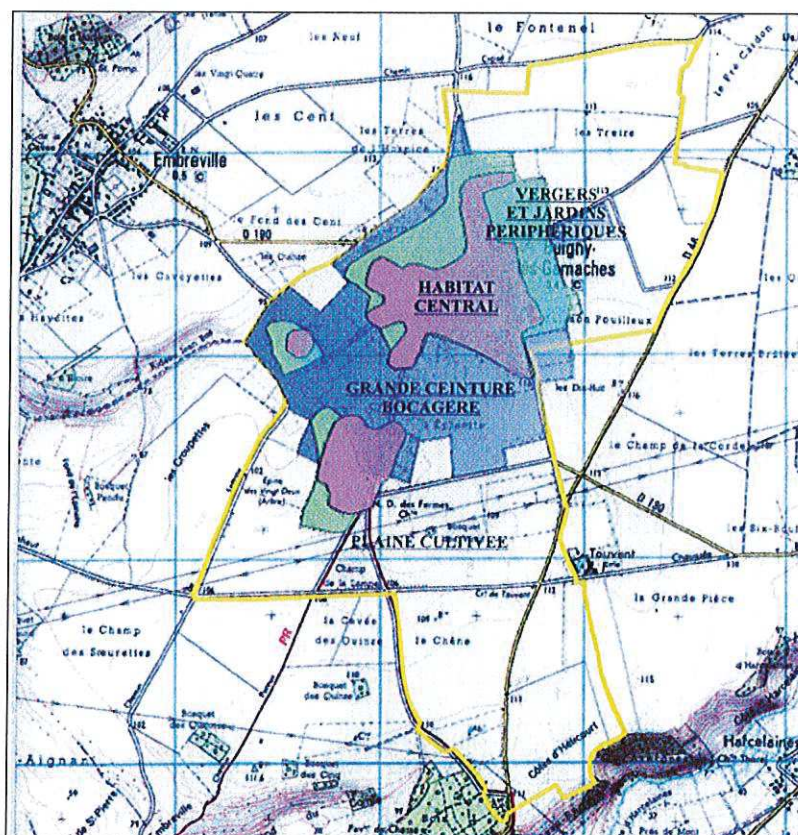
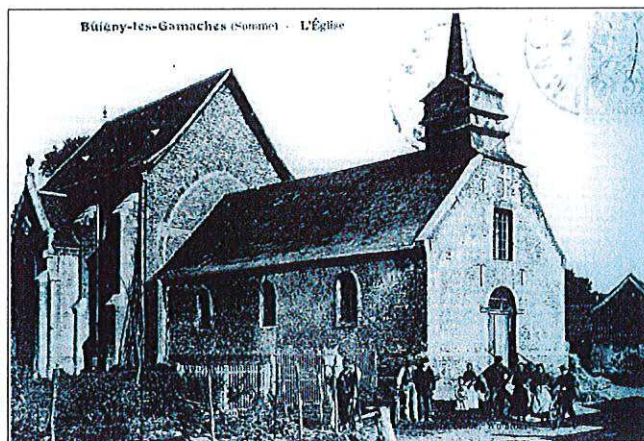


Figure 3 : Le mode d'occupation des terres



Le XIX<sup>e</sup> siècle va confirmer cet essor de l'élevage, et donner au village des habitations vastes, avec une réelle recherche architecturale. En même temps, la serrurerie se développera au travers de petits ateliers que des communes voisines ont gardés aujourd'hui sous la forme de petites industries (HOCQUELUS et EMBREVILLE). La population a également profité de l'essor du textile dans la Somme grâce aux usines Saint Frères qui implantèrent un établissement à GAMACHES (bombardé en 1944).



**Photo 4 : Une ancienne carte de l'église**

La guerre 39-45 a épargné BUIGNY-LÈS-GAMACHES, contrairement à la ville de GAMACHES voisine, qui fut particulièrement détruite. Cette guerre a surtout marqué un tournant économique et social, visible dans les paysages :

- déclin accéléré de la démographie,
- diminution du nombre des exploitations agricoles,
- développement des cultures aux dépens de l'élevage : la deuxième ceinture bocagère a presque totalement disparu aujourd'hui,
- construction de pavillons modernes et lotissements, y compris hors de la « zone urbaine », à partir des années 1970.
- Aujourd'hui, les constructions pavillonnaires individuelles se poursuivent, et l'élevage traditionnel accélère son déclin au bénéfice de plus grosses structures et de la polyculture.



## A. 3. LES ECHELLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### A. 3. 1. L'intercommunalité

BUIGNY-LÈS-GAMACHES est rattachée à plusieurs structures intercommunales notamment la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques (CCIGJ) et le canton de GAMACHES.

#### A. 3. 1. 1. Descriptif de la communauté de commune

La Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques (CCIGJ) a été créée début 2000. Elle est composée de 20 communes, soit 137 km<sup>2</sup>, où l'on ne dénombre pas moins de 32 697 habitants.

L'une des particularités de la CCIGJ est que celle-ci s'étend sur 2 départements que sont la Somme et la Seine-Maritime.

En effet, 8 communes se situent en Seine-Maritime (ETALONDES, EU, FLOQUES, LE TRÉPORT, LONGROY, MILLEBOSC, PONTS et MARAIS) alors que 12 sont dans la Somme (ALLENAY, AULT, BOUVAINCOURT-LES-BRESLE, BUIGNY-LÈS-GAMACHES, EMBREVILLE, DARGNIES, FRIAUCOURT, MERS-LES-BAINS, OUST-MAREST, SAINT QUENTIN-LAMOTTE, WOIGNARUE).

Les commissions de développement économique, espace, environnement, déchets, équipements publics, finances, d'appels d'offres, pays interrégional, et tourisme travaillent chacune à la mise en place et au suivi des projets de développement intercommunaux.

Durant l'année 2005, un transfert de compétence a eu lieu en ce qui concerne le ramassage, le traitement et le tri sélectif des ordures ménagères. Cette prise de compétence concerne :

- |                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| Sur tout le territoire       | { | <ul style="list-style-type: none"> <li>- la collecte des ordures ménagères sur les 20 communes,</li> <li>- le traitement des ordures ménagères,</li> </ul>   |
| Sur une partie du territoire | { | <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place du tri sélectif, la collecte des encombrants, ferrailles, déchets verts,</li> <li>- la fourniture, la mise en place et la maintenance de conteneurs,</li> <li>- la fourniture de sacs poubelles sur une partie du territoire,</li> <li>- la gestion de deux déchetteries de AULT et du TREPORT.</li> </ul> |

Les principaux objectifs de la CCIGJ sont :

- L'élaboration de la ZAC : c'est un projet qui sera réalisé en gardant à l'esprit la notion de développement durable qui conditionne un aménagement du territoire de qualité alliant le respect de l'environnement, la perception paysagère et un dynamisme économique, créateur d'emplois et de richesses.
- La réalisation d'un hôtel d'entreprises dédié aux énergies renouvelables,
- La création d'un complexe aquatique intercommunal,
- La mise en place d'un pays issu d'un postulat géographique de base : Vimeu-Bresle-Yères qui présente une cohérence géographique, économique et humaine.



Depuis juillet 2003, la zone industrielle de Gros Jacques est certifiée ISO 14001 et enregistrée EMAS (système communautaire de management environnemental et d'audit) pour la gestion, l'aménagement, l'accueil et le suivi des entreprises en phase d'aménagement.

Comme on peut le remarquer, la CCIGJ est soucieuse de la qualité de vie de ses administrés mais aussi de l'environnement. Elle œuvre pour une amélioration du cadre de vie en menant diverses actions et lançant de nombreux projets menés par les différentes commissions.

### **A. 3. 1. 2. Canton de GAMACHES**

Le canton de GAMACHES est partagé entre 3 espaces géographiques : le Vimeu vert, le Vimeu industriel et la vallée de la Bresle, frontière naturelle entre la Somme et la Seine-Maritime.

Depuis 1946 et jusqu'en 1975, le canton enregistrait une croissance quasi-régulière. Puis, à partir de 1975, l'évolution démographique fut irrégulière, alternant périodes de croissance et de décroissance. Cette baisse résulte essentiellement des communes rurales (dont BUIGNY-LÈS-GAMACHES fait partie), alors que les communes industrielles du Sud et de l'Ouest connaissent une croissance positive.

Sa faible densité (79 habitants au km<sup>2</sup>), s'explique par le poids des communes rurales.

Le canton maintient la tradition industrielle de la verrerie, du travail des métaux et des mouleries (28,9% d'ouvriers contre 18,9% pour la moyenne départementale). La tradition verrière de la vallée reste très ancrée et les ateliers des industries de verreries emploient plusieurs milliers de personnes. GAMACHES a une activité plus diversifiée avec aussi la mécanique, la parachimie et la transformation du caoutchouc.

Le Nord-Ouest se rattache au Vimeu industriel avec une tradition métallurgique. Le canton a perdu sa seule grosse entreprise agro-alimentaire, avec la fermeture de la sucrerie de BEAUCHAMPS.

L'agriculture reste très présente avec une prédominance de l'élevage bovin et de la production laitière, le relief et le climat humide étant favorables aux cultures fourragères.

L'attrait touristique du canton repose sur son patrimoine historique et son cadre verdoyant avec ses étangs et plans d'eau, consécutifs à l'extraction de matériaux, aménagés dans la plaine alluviale, la proximité de la mer et celle de la forêt d'EU (9000 ha) réputée pour sa hêtraie.



## B. ANALYSE DU SITE

### B. 1. TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

#### B. 1. 1. Le milieu naturel

##### B. 1. 1. 1. La climatologie

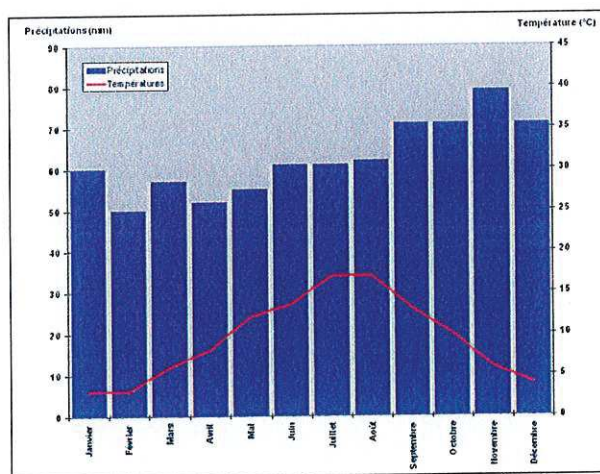
Avec un climat de type océanique tempéré et humide, les vents dominants de la région sont de secteurs Ouest et Sud-Ouest. La région est principalement soumise à la circulation dépressionnaire d'Ouest apportant les vents maritimes pluvieux. Mais elle assure en même temps des écarts de températures assez faibles entre les saisons. Les situations anticycloniques apportent par contre les extrêmes thermiques avec l'air chaud du Sud-Ouest. La tendance océanique du climat s'estompe progressivement vers l'Est pour laisser place à un caractère plus continental : moindre pluviosité, écarts thermiques plus prononcés, plus de neige et de brouillards.

A ces caractères généraux du climat régional, se superposent les influences du relief, de la végétation, de l'exposition qui déterminent les microclimats locaux.

##### B. 1. 1. 1. 1. Les précipitations

La pluviométrie moyenne est d'environ 720 mm dans la Somme. De plus, il pleut moins à l'Est qu'à l'Ouest (influence de la mer) dans le département.

La proximité de la mer limite les variations du climat local, ainsi, les précipitations sont relativement bien réparties sur toute l'année. Cependant, des événements orageux peuvent subvenir en été. Le mois de février est le plus sec avec environ 50 mm alors que le mois de novembre est le plus arrosé (environ 80 mm) (cf. figure 4).



Source : météo France

Figure 4 : Précipitations et températures à la station d'ABBEVILLE



### B. 1. 1. 1. 2. Les températures

Le climat est assez tempéré, la température moyenne est de 10°C. L'écart thermique moyen entre les mois de janvier et juillet est de 15,2°C (cf. figure 4). La température maximale moyenne est de 14,8°C avec un maximum de 37,8 °C en 1952 tandis que la température moyenne minimale est de 7,1°C avec un minimum de -17,4°C le 17 janvier 1985. La durée moyenne d'insolation est de 1700 heures par an avec un maximum en juin et un minimum en janvier.

### B. 1. 1. 1. 3. Le régime des vents

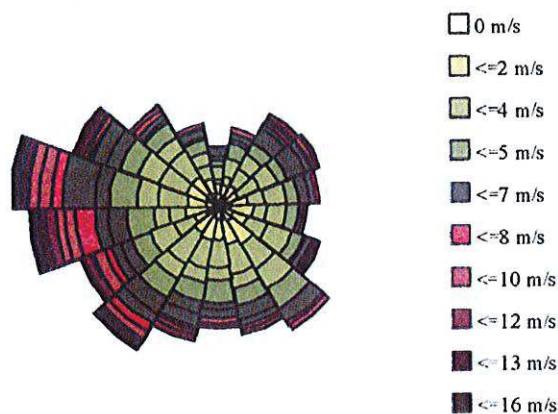
Les vents sont de secteur Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest en liaison avec la circulation dominante d'Ouest. Les vents dominants secondaires liés aux situations anticycloniques sont de secteur Sud-Ouest, Nord et Nord-Est. (cf. figure 4)

La présence de la ceinture bocagère offre une certaine rugosité aux masses d'air et permet de réduire les effets néfastes du vent (dessèchement, refroidissement, érosion, etc.) sur le village.

Néanmoins, il est important de signaler une augmentation progressive depuis 1946 du nombre de jours de vents forts. On passe en effet, d'une façon progressive, de 33 jours de moyenne de vents forts annuels au milieu du siècle à 72 jours dans les dernières décennies. On note également un accroissement des vents de secteur Sud-Ouest et Nord, et parallèlement un affaiblissement des orientations est et Nord-Est.

Toutefois, il est possible de mettre en parallèle la diminution des boisements, la disparition des haies et brise-vent avec cet accroissement de vents forts.

Les vents sont souvent accentués lorsqu'ils s'engouffrent dans une vallée sèche ayant une orientation Sud-Ouest/Nord-Est proche de la direction des vents dominants.



source : météo France

Figure 5 : La Rose des vents à ABBEVILLE

### B. 1. 1. 2. La topographie

BUIGNY-LÈS-GAMACHES se situe sur le plateau du Vimeu d'où un relief relativement plat. Le point le plus haut du territoire communal se situe à une altitude de 116 m à l'Est du bâti. Le point le plus bas se situe à l'Ouest du territoire communal, en tête du vallon du "Rideau Jean Bos" à une altitude de 90 m (cf. figure 6).



Donc, le bâti de BUIGNY-LÈS-GAMACHES se situe au point le plus haut du territoire communal.

La toponymie que l'on retrouve à BUIGNY-LÈS-GAMACHES est toujours en rapport avec la végétation (le "Buisson Pouilleux", le "Chêne", le "Petit et le Grand Selve",...) voire avec les chiffres (les Treize, l'Épine des Vingt-Deux, ...). Ce rapport avec les chiffres peut être rapproché avec les surfaces des parcelles dans le temps. En effet, il n'était pas rare que les paysans utilisent la surface des parcelles pour les désigner.

En ce qui concerne les noms en rapport avec la végétation, cela semble paradoxale lorsque l'on remarque qu'il n'y a plus que quelques bosquets et arbres répartis sur tout le territoire communal.

Une limite communale est remarquable et matérialisée par un élément physique : la Chaussée Brunehaut, ancienne voie romaine au tracé rectiligne.







### **B. 1. 1. 3. La géologie**

#### **B. 1. 1. 3. 1. Contexte régional**

Le territoire de BUIGNY-LÈS-GAMACHES est situé au Nord-Ouest du plateau parisien, à faible distance du littoral de la Manche. La carte géologique de GAMACHES (1/50 000<sup>e</sup>) fait partie de l'ensemble homogène constitué par la Picardie crayeuse et de ses confins normands, dont, en dehors de la nature des terrains, la caractéristique essentielle est le plateau picard. Au point de vue régions naturelles, la feuille se trouve partagée par la vallée de la Bresle entre la Picardie et la Normandie.

BUIGNY-Lès-GAMACHES repose sur le plateau crayeux picard qui s'est formé au cours du Mésozoïque (ère géologique qui s'étend de -245 Millions d'Années à -65 MA avant notre ère) et notamment pendant le crétacé supérieur (-96 MA à -65 MA). A cette époque, la mer occupe une grande partie du Nord de la France et une grande phase de sédimentation calcaire a lieu. A la fin du Crétacé, la mer se retire. Cette régression marine met à l'air libre les formations sédimentaires formées jusque là. Celles-ci se trouveront érodées et altérées par les agressions climatiques (pluies, vents), ce qui explique les discordances stratigraphiques que l'on peut détecter à l'interface des formations secondaires et tertiaires. En Picardie, les dépôts de craie sont puissants, d'une épaisseur de 150 m en moyenne et correspondent essentiellement aux derniers étages du Crétacé supérieur.

Au cours du Cénozoïque, et plus précisément au Thanétien, la mer revient en transgression sur le territoire et dépose des matériels argileux et sableux.

Depuis la dernière émergence, se déposent, lors des périodes interglaciaires, des limons argileux à silex et, lors des périodes plus froides, les limons loessiques de plateaux.

Le Pléistocène (de -1.5 MA à -0.01 MA) et l'Holocène (depuis 10000 ans) sont respectivement le siège des remaniements des formations sous-jacentes et de l'apparition des paysages actuelles. Les formations crayeuses du crétacé subissent une décalcification et une altération de surface due à l'infiltration et au ruissellement des eaux de pluie. Leur action dissout le calcaire et laisse place aux argiles préalablement présentes dans la craie. Ces formations sont appelées argiles de décalcification. Les dépôts tertiaires sont en grandes parties érodés et ne sont conservés qu'en de rares endroits (buttes témoins). Les limons quaternaires subissent des remaniements éoliens et hydriques importants.

C'est au cours de cette dernière période que se mettent en place les paysages actuels ; les cours d'eau façonnent le paysage, creusent les vallées, impliquent des zones humides et des marais, déposent des alluvions et forment donc leurs terrasses alluviales. Cette construction des formes du paysage entraîne des glissements de matériels, des atterrissements en points bas (limons de lavage et colluvions), des décapages par érosion (affleurement de couches sous-jacentes à flanc de vallées)...



### B. 1. 1. 3. 2. Les terrains affleurants

La figure 7 est un extrait de la carte géologique de GAMACHES à l'échelle 1/50000<sup>ème</sup>. Elle présente les différentes formations à l'affleurement dans le secteur d'études.

Classiquement, les différentes formations géologiques affleurantes en présence au niveau de ce secteur sont exposées de la plus ancienne à la plus récente.

#### Formations mésozoïques

*Turonien terminal - Coniacien inférieur (C<sub>3c-4a</sub>)*. Craie blanche à silex à patine rose.

Ces couches de passage sont constituées par une craie blanche riche en silex à patine rose puissante d'une dizaine de mètres.

*Coniacien moyen (C<sub>4b</sub>)*. Craie blanche. Elle est représentée par une craie blanche à silex noirs, dont la puissance varie entre 20 et 25m au Nord-Est et 12 et 15 m au Nord-Ouest ;

*Coniacien supérieur (C<sub>4c</sub>)*. Craie blanche. De même nature que la supérieur, elle est épaisse d'une dizaine de mètres.

#### Formations quaternaires

*Limons argileux rouges à silex (LP<sub>s</sub>)*. Bien distincts par l'argile brune foncée à silex qui tapisse les roches karstiques creusées dans la craie, les limons argileux rouges à silex constituent une formation continue épaisse de quelques mètres.

Cette formation a dû se former sous un climat assez chaud et humide.

Fréquemment, la formation a tendance à glisser en masse sur les pentes, ainsi que les limons de plateaux sus-jacents, venant participer à la formation des limons remaniés sur pentes.

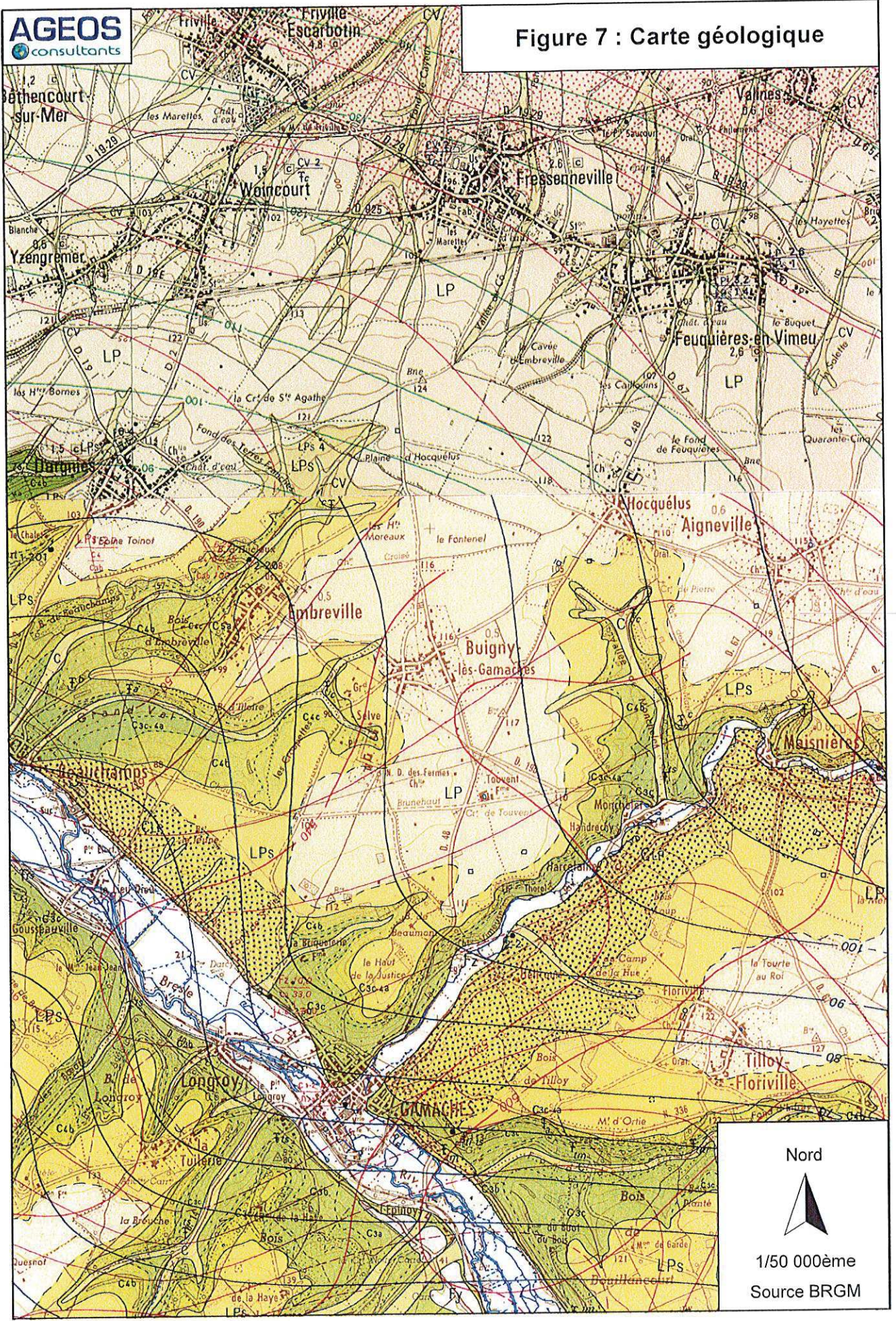
*Limons des plateaux (LP)*. Il s'agit d'une formation loessoïde homogène de limons fins beige, parfois tirant sur le brun-rouge, épaisse de quelques mètres.

*Limons de vallées sèches (C)*. Il s'agit essentiellement de dépôts colluviaux où se mélangent les différentes formations limoneuses, les débris de craie et la terre arable, dont le profil supérieur est concave vers le ciel soulignant la dominance de l'apport latéral.

La diversité géologique de cette zone nécessite des fondations appropriées à chaque type de terrain.



Figure 7 : Carte géologique



Nord



1/50 000ème  
Source BRGM



#### **B. 1. 1. 4. L'hydrologie**

L'hydrologie se définit comme étant l'étude de l'eau au sens large, et regroupe l'hydraulique (étude du régime d'écoulement des eaux de ruissellement), l'hydrogéologie (étude des eaux souterraines) et l'hydrographie (étude des eaux superficielles). Ces composantes sont respectivement dépendantes des précipitations et de la topographie, de la géologie et de la géographie.

##### **B. 1. 1. 4. 1. L'hydraulique**

BUIGNY-LÈS-GAMACHES est implanté dans le bassin versant de la Bresle. Plusieurs sous-bassins s'inscrivent sur le territoire communal dont celui de la Vimeuse. Le territoire communal est divisé en deux parties. La majorité des eaux de ruissellement s'écoulent directement vers la vallée de la Bresle. L'autre partie, quant à elle, s'écoule vers la vallée de la Vimeuse. Or, comme la Vimeuse est un affluent de la Bresle, toutes les eaux s'écoulent finalement vers cette dernière.

##### **B. 1. 1. 4. 2. L'hydrogéologie**

Les aquifères sont des formations géologiques perméables contenant une réserve d'eau naturelle appelée nappe. La structure géologique du secteur peut permettre l'existence de plusieurs nappes aquifères superposées mais c'est celle de la craie qui est la plus importante en volume et en intérêt car, à l'heure actuelle, l'eau qu'elle contient est la seule à être exploitée (alimentation en eau potable et irrigation notamment).

La nappe de la craie est une nappe libre (c'est-à-dire qu'elle n'est pas limitée en hauteur par un niveau imperméable continu). L'eau circule par écoulement en filets parallèles dans l'aquifère au travers des nombreuses fissures du réservoir. Ces fissures sont plus nombreuses et plus importantes dans les vallées, où elles ont été élargies, que sur les plateaux. Ainsi, les axes de drainage de la nappe sont parallèles aux vallées. C'est donc à l'aplomb des vallées que les débits seront les plus importants. La nappe est limitée en profondeur par les dièves turoniennes (craies marneuses) et/ou par la disparition de la fissuration. L'alimentation de la nappe s'effectue grâce à l'infiltration directe des eaux de précipitation sur l'ensemble du plateau. La vulnérabilité de la nappe vis-à-vis de la pollution est directement fonction de la hauteur altimétrique que doit parcourir l'eau infiltrée pour atteindre l'aquifère de la craie. Une nappe affleurante a donc plus de risque d'être polluée par les eaux qui s'infiltrent qu'une nappe profonde. La nappe de la craie peut-être localement captive.

L'extrait de la carte hydrogéologique de la SOMME (Figure 8) indique qu'au niveau de BUIGNY-LÈS-GAMACHES, la surface piézométrique de la nappe de la craie est à une altitude variant entre + 50 et + 70 m NGF environ. Rappelons que l'altitude du terrain naturel est d'environ 112 m NGF. La surface piézométrique de la nappe de la craie reste quasiment parallèle à la surface du sol. On peut donc en déduire qu'en moyenne, la nappe de la craie se situe à une profondeur de 52 m NGF.

La carte hydrogéologique indique également le sens d'écoulement des eaux de la nappe. Au niveau de BUIGNY-LÈS-GAMACHES, ce sens d'écoulement est d'orientation Sud-Ouest, vers la vallée de la Bresle. On notera qu'au point le plus au Sud du territoire communal, sur le versant de la Vimeuse, le sens d'écoulement est d'orientation Sud/Sud-Est, vers la vallée de la Vimeuse justement.



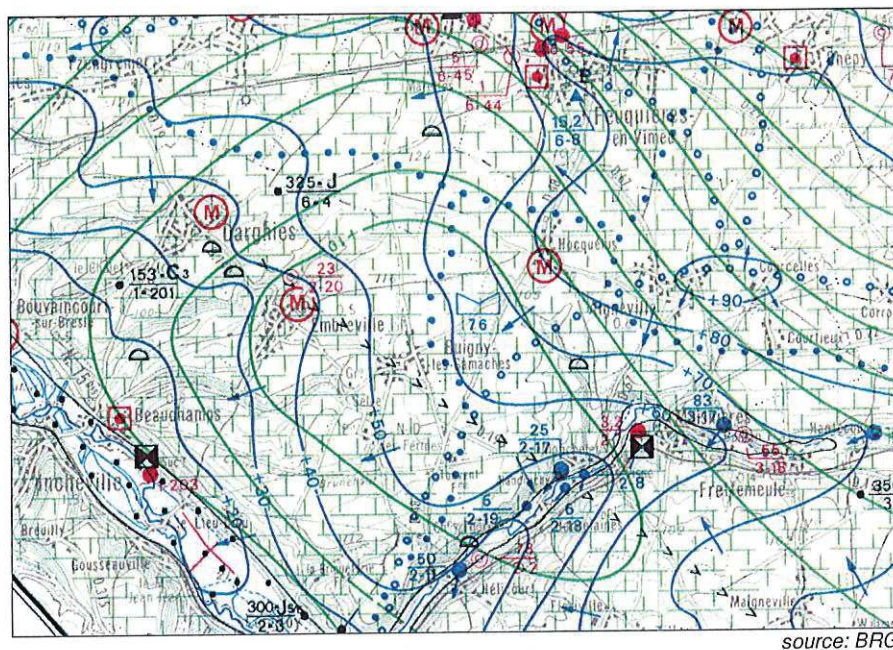


Figure 8 : Extrait de la carte hydrogéologique de la Somme

Les courbes piézométriques ou isopièzes sont des courbes d'égale altitude du toit de la nappe. Ces courbes connaissent des fluctuations inter et intra annuelles de quelques mètres qui dépendent du taux de recharge de la nappe. Ces courbes définissent ainsi la profondeur du toit de la nappe. La surface piézométrique (surface de la nappe) épouse la morphologie du terrain en l'atténuant (figure 9).

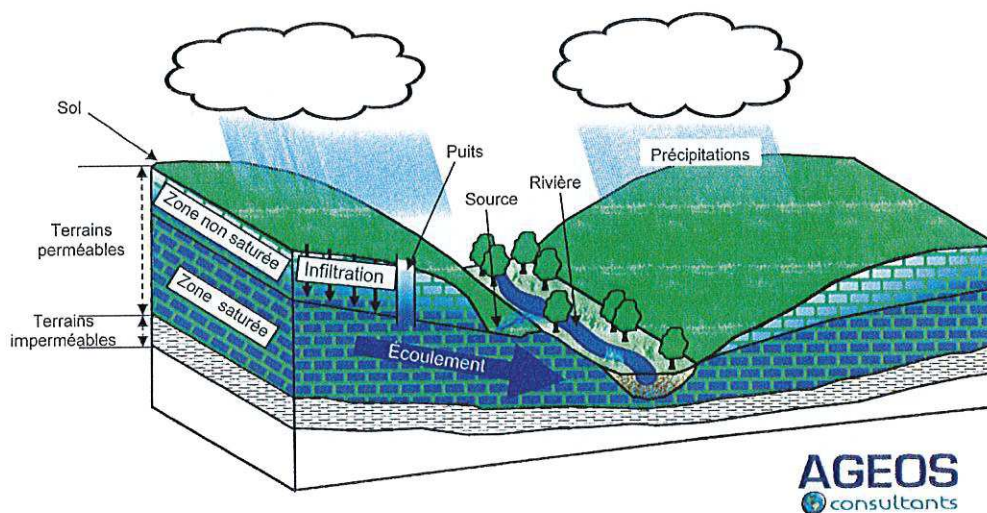


Figure 9 : Schéma de principe du fonctionnement de la nappe de la craie

Du fait de sa perméabilité de fissures, le réservoir crayeux rend la nappe de la craie très vulnérable aux pollutions venant de la surface du sol.

Les affleurements crayeux sont directement sensibles tandis que les surfaces recouvertes (limons, colluvions,...) connaissent des transferts plus lents sans être toutefois une véritable



protection. La nappe n'est donc protégée que par des terrains de couverture : limons et formations résiduelles à silex.

Le degré de vulnérabilité de la nappe est conditionné par l'intensité et la répartition de la fissuration de la roche et par la profondeur de la nappe.

Les facteurs de pollutions sont exclusivement le fait des activités humaines domestiques (conséquences de l'habitat avec les rejets d'eaux pluviales et usées, les décharges d'ordures ménagères, ...), agricoles (épandages d'engrais, de lisiers, de pesticides, le stockage de fumier, d'aliments pour bétail, les étables, les mares, ...) et industrielles (stockages, décharges, rejets de résidus de fabrication).

#### **B. 1. 1. 4. 3. L'hydrographie**

Aucun cours d'eau ne traverse le territoire communal de BUIGNY-LÈS-GAMACHES.

La vallée de la Bresle passe à 3 km de BUIGNY-LÈS-GAMACHES. C'est une frontière naturelle entre la HAUTE-NORMANDIE et la PICARDIE. Ce cours d'eau long de 71 km prend sa source dans l'Oise à LANNOY CUILLERE. Rivière de première catégorie, on y trouve des salmonidés comme le saumon d'Atlantique et elle appartient au patrimoine halieutique de France. Elle se jette dans la Manche au TREPORT. L'Haudricourt, la Ménillet, la Méline, le Liger, la Fontaine Saint Pierre et la Vimeuse sont des affluents de la Bresle.

Avec une pente moyenne de 2,4%, son débit moyen interannuel à EU est de 7,20 m<sup>3</sup>/s et son débit à l'étiage (débit exceptionnellement faible d'un cours d'eau) de référence de 3,60 m<sup>3</sup>/s.

Les causes de ruissellement étant principalement le relief, l'eau suit naturellement le sens de la pente et va donc vers la Bresle.

La Bresle subit classiquement d'importantes pollutions dans le secteur de GAMACHES liées en particulier aux activités industrielles (présence d'ammonium, nitrites et fluorures en quantités importantes). D'un point de vue hydrobiologique, à VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE, la qualité de la Bresle est généralement qualifiée de bonne.

La Vimeuse est un petit affluent de la Bresle. Elle mesure un peu moins de 10 km et prend sa source à 1 km à l'Est de MAISNIERES.



### **B. 1. 1. 5. Les espaces non bâtis**

Ils revêtent une certaine homogénéité, rendant les paysages très lisibles. On distingue 3 types principaux d'occupation des sols.

#### **B. 1. 1. 5. 1. Les espaces boisés**

Ils sont réduits à quelques centaines de mètres carrés, en haut du bois de Beaumont. Il s'agit de taillis sous futaie.

#### **B. 1. 1. 5. 2. Les prairies permanentes**

Elles se concentrent autour de l'agglomération et des deux écarts. Elles se sont considérablement effacées devant la polyculture intensive, qui trouve un terrain propice sur ce plateau fertile. Notons que sur le plateau, les prairies s'accompagnent des « accessoires » du bocage : haies, barrières, mares, vergers, chemins creux.

Le lieu dit « Les Côtes d'Hélicourt », au Sud du territoire, occupé par de la prairie permanente, est classé en Z.N.I.E.F.F (cf. page 23).

#### **B. 1. 1. 5. 3. Les champs cultivés**

- Ce sont les espaces les plus présents dans les paysages de BUIGNY-LÈS-GAMACHES : ils occupent le plateau. Les sols supportent majoritairement des cultures céréalières, complétées par des oléagineux, protéagineux, betteraves, fourrages et lin textile. Le remembrement, datant de plus d'un demi siècle) a considérablement élargi le parcellaire.

### **B. 1. 1. 6. Faune, Flore**

La commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES se situe en grande majorité sur un plateau et une infime partie du territoire se situe sur le coteau d'HARCELAINES, où l'on trouve la ZNIEFF (voir paragraphe suivant). Le paysage est peu diversifié (de grandes plaines, quelques bosquets, des pâtures et des haies qui composent la trame bocagère de BUIGNY-LÈS-GAMACHES). Il offre abri et nourriture à une faune tout de même riche.



### **B. 1. 1. 6. 1. La faune**

#### **B. 1. 1. 6. 1. 1. Les oiseaux**

La variété du biotope offre à de nombreuses espèces soit d'habiter soit de nicher.

Dans les bois, l'avifaune est importante avec les chouettes hulotte et chevêche, les bouvreuils, les grives, les mésanges, ...

On remarque en plaine sur les talus ras ou les friches, l'alouette des champs, des perdrix, quelques corbeaux et aussi quelques rapaces diurnes. Les uns trouvent les insectes, les autres les petits mammifères nécessaires à leur nourriture.

Dans les zones boisées (bois, talus), de nombreux oiseaux sont présents.

Près des habitations et jardins, on retrouvera des oiseaux tels que les mésanges, les merles, les grives, les rouge-gorge, les moineaux et hirondelles.

Quelques oiseaux nocturnes sont observés comme la chouette effraie et la hulotte.

#### **B. 1. 1. 6. 1. 2. Les mammifères**

Les bois et bosquets étant relativement éloignés les uns des autres dans le secteur, le gibier de grande taille ne se trouve pas en bonne densité sur le secteur.

Les rongeurs et les insectivores ont été observés. Le lièvre et le lapin de garenne sont en nombre stationnaire. Renard, fouine, belette, putois et aussi quelques blaireaux qui sont protégés sont fréquemment sur le territoire.

### **B. 1. 1. 6. 2. La flore**

Il existe une flore messicole (plantes qui accompagnent les cultures) des plaines avec entre autre des bleuets et des coquelicots.

## **B. 1. 2. Les sites et espaces sensibles : La ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)**

(cf. figure 10)

L'objectif de l'inventaire des ZNIEFF, programme national, initié en 1982 est de recenser de manière la plus exhaustive possible les espaces naturels qui abritent des espèces rares ou menacées, ou qui représentent des écosystèmes riches et peu modifiés par l'Homme.

Il existe plusieurs types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 et 1-2 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1



ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance du patrimoine naturel national de la France. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

"La Côte d'Harcelaines" est classée ZNIEFF de type 1 et 2. Elle se situe dans la région naturelle du Vimeu. Elle couvre les communes de BUIGNY-LÈS-GAMACHES, MAISNIERES et TILLOY-FLORIVILLE.

D'une superficie de 140 ha, la Côte d'HARCELAINES se compose de vastes pelouses calcaires sur pentes ensoleillées, encore pâturées pour la majorité.

Située au Nord-Est de l'agglomération de GAMACHES, elle est constituée d'une série de pelouses, de fourrés et de bois qui s'étendent sur le versant Nord de la vallée de la Vimeuse.

Des prairies humides pâturées, localement bordées d'alignements de saules têtard et parfois plantées de peupliers occupent le fond de vallées. Les coteaux calcaires sont pâturés par des bovins dans la partie Est du site et sont utilisés pour la chasse dans sa partie Ouest. On remarque alors la présence de layons entretenus.

Le versant de la vallée occupé par les pelouses est très esthétique d'un point de vue paysager, plus particulièrement au lieu-dit "Côte d'Harcelaines" où la pelouse est très pentue et présente une physionomie en gradins liée au pâturage par les bovins.

La chapelle Thorel, au cœur du site des Avergnés, non loin de la rivière, ajoute un intérêt historique au site.

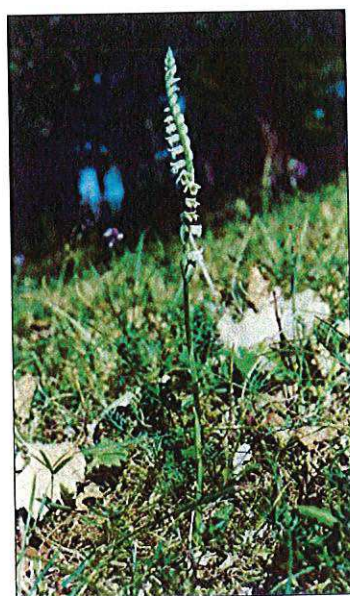
Les pelouses présentent une superficie importante et de surcroît un faible embroussaillage (du fait du pâturage) du fait qu'elles ne sont ni amendées ni surpâturées, ces pelouses se composent d'une végétation peu commune.

Enfin, les boisements secs à base de hêtres en haut de pente et, plus bas, les boisements frais, abritent une faune et une flore remarquables.

En ce qui concerne la flore, le site est caractérisé par sa diversité en orchidées. Parmi celle-ci, on citera selon leur milieu, l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*) et la Spiranthe d'Automne (*Spiranthes spiralis*) qui, connue seulement dans deux communes de la Somme, pousse ici abondamment (sur le coteau) ou encore l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) que l'on trouve dans les prairies humides non amendées.

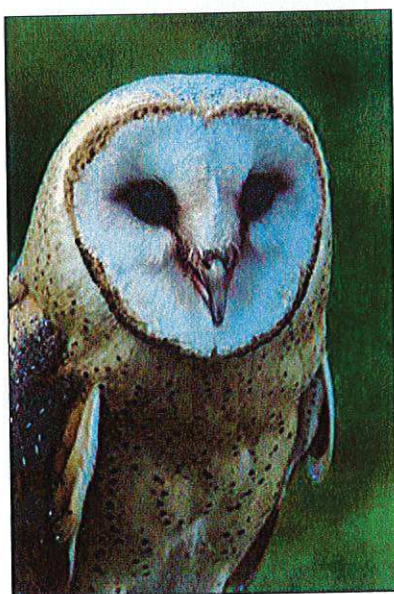
Parmi les espèces peu communes à rare, le Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) est une plante thermophile présente dans la ZNIEFF. Les lisières de bois hébergent le Calament des bois (*Calamintha mentifolia*), et l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*) tandis qu'en bordure de la Vimeuse croît la Langue de cerf (*Asplenium scolopendrium*), fougère qui affectionne les milieux frais.





**Photos 5 : la Spiranthe d'Automne (*Spiranthes spiralis*) et l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*)**

L'intérêt faunistique du site est varié, en relation avec la diversité des milieux de vie (bois, pelouses, prairies, rivière). La nidification de deux espèces de rapaces nocturnes, la Chouette chevêche et la chouette effraie, est ici remarquable. Par ailleurs, des mammifères assez rares en Picardie sont présent tel le muscardin.



**Photos 6 : La Chouette effraie et le Muscardin**

La ZNIEFF a plusieurs intérêts pour la commune : la valorisation d'une telle zone dans la commune constitue, outre la conservation d'un patrimoine biologique irremplaçable, un atout : intérêt esthétique et récréatif (la forêt est un ensemble remarquable pour le paysage, c'est un lieu de repos pour les citadins), intérêt pédagogique pour les enfants (classes vertes, sensibilisation à l'environnement), intérêt patrimonial pour la conservation des espèces.



Plusieurs observations sont faites par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de Picardie. Ces observations doivent être prises en compte dans la préservation de cette zone.

*"Dans les secteurs les moins accessibles au bétail, des fourrés de prunelliers ont tendance à s'étendre et constituent, en l'absence d'intervention, une menace pour la végétation de la pelouse calcaire. Des opérations de débroussaillages seraient ainsi à envisager.*

*Localement, l'épandage d'engrais et le surpâturage ont modifié la composition de la végétation, occasionnant la régression des populations d'orchidées. Afin de préserver la flore remarquable du larris, une extensification du pâturage serait souhaitable.*

*Au niveau des secteurs utilisés pour la chasse, les layons sont entretenus par broyage de la végétation. Bénéfique pour la faune et pour la flore puisque facteur de diversité et de limitation de l'embroussaillage, cette pratique conduit toutefois à enrichir le sol en débris végétaux lorsque ceux-ci sont laissés en place. Pour continuer de conserver la flore des pelouses, inféodée aux sols pauvres en éléments nutritifs, il est recommandé que les produits de coupe soient exportés et, mieux encore, d'étendre les opérations de débroussaillage en dehors des layons de manière à conserver des zones ouvertes, favorable tant à la faune qu'à la flore".*



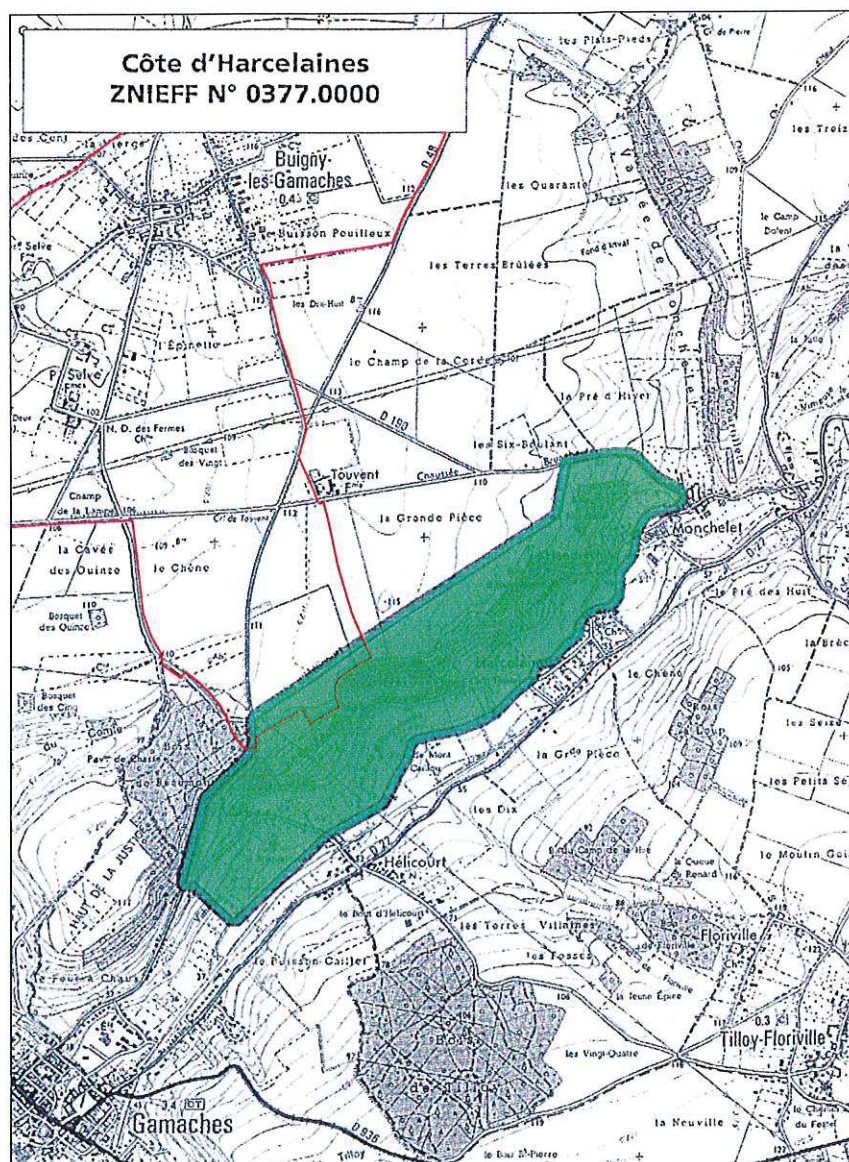


Figure 10 : La ZNIEFF



## **B. 1. 3. La prévention des risques**

### **B. 1. 3. 1. Les zones inondables**

Le risque d'inondation est inexistant. BUIGNY-LÈS-GAMACHES se situe sur un plateau, à une altitude moyenne de 112 m.

### **B. 1. 3. 2. Les risques technologiques**

La directive européenne SEVESO 2, reprise en France au travers de l'arrêté du 10 mai 2000, concerne certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) utilisant des substances ou des préparations dangereuses. Contrairement à la réglementation ICPE, la réglementation européenne ne concerne que les risques industriels majeurs. Elle ne traite pas la question des nuisances. Cette réglementation introduit deux seuils de classement : "SEVESO seuil bas" (risque important mais pas d'enjeu humain) et "SEVESO seuil haut".

Aucun risque de nature industrielle et technologique n'existe sur la commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES.

### **B. 1. 3. 3. Autre risque naturel ou technologique**

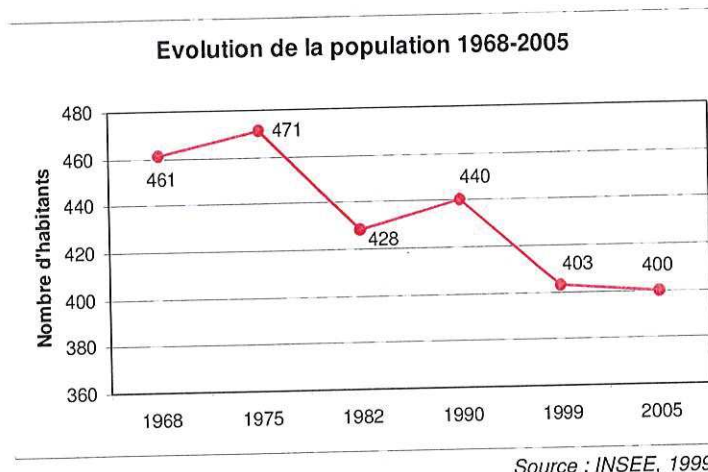
BUIGNY-LÈS-GAMACHES n'est concerné par aucun risque qu'il soit aussi bien naturel que technologique.



## B. 2. LA VIE SOCIO-ECONOMIQUE

### B. 2. 1. La population

#### B. 2. 1. 1. L'évolution démographique (cf. figure 11 et tableau 1)



**Figure 11 : Les évolutions de la population depuis 1968**

|                              | 1962 - 1968 | 1968 - 1975 | 1975 - 1982 | 1982 - 1990 | 1990 - 1999 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Solde naturel                | 31          | 28          | 8           | -2          | -20         |
| Solde migratoire             | -32         | -18         | -51         | 14          | -17         |
| Variation de population      | -1          | 10          | -43         | 12          | -37         |
| Taux annuel de variation (%) | -0.04       | 0.31        | -1.35       | 0.35        | -0.97       |

*source : INSEE, 1999*

**Tableau 1 : Les évolutions de la population depuis 1962**

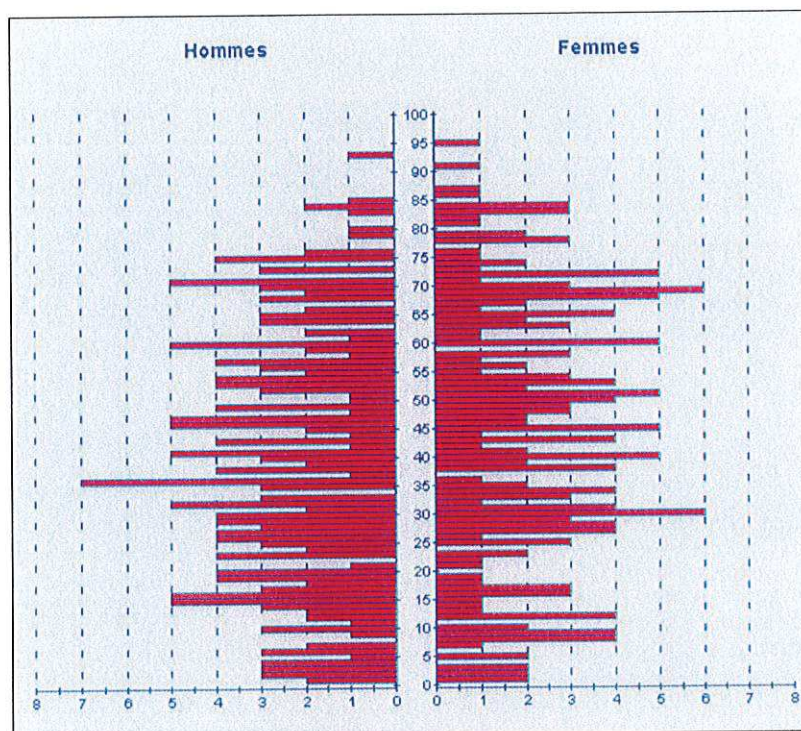
Depuis 1962, la population de BUIGNY-LÈS-GAMACHES subit une baisse démographique. La population évolue en dent de scie avec deux pics en 1975 et 1990. On peut donc constater une augmentation de la population pour les périodes de 1968-1975 et 1982-1990 et une diminution de la population pour les périodes de 1975-1982 et 1990-2005. Cette diminution de la population est due entre autre à un flux migratoire vers les grands pôles industriels et commerciaux du département (AMIENS et ABBEVILLE par exemple). Ce flux n'est pas compensé par les mouvements naturels de la population en raison de l'insuffisance des naissances.

Le solde naturel est en moyenne 9 personnes. Il est positif jusqu'en 1982 avec un maximum de 31 personnes (pour la période de 1962-1968) et un minimum de -20 personnes (pour la période de 1990-1999). Le solde migratoire est quant à lui négatif sur l'ensemble de la période étudiée excepté entre 1982 et 1990 où il est positif. On voit là les effets de l'exode rural mais aussi celui de la construction d'un nouveau lotissement).



Ainsi, La population de la commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES a diminué de plus de 13% de 1968 à 2005 en passant de 461 à 400 habitants (prévision de l'INSEE suivant le recensement de 2004) et plus particulièrement de 9% en 5 ans (1999 à 2004). La commune a donc perdu 40 habitants de 1990 à 2005.

La population de BUIGNY-LÈS-GAMACHES se renouvelle puisque 46,6% de la population a moins de 39 ans. La pyramide des âges est signe d'une population encore jeune bien que sa base se rétrécisse légèrement. 53 % de la population a moins de 45 ans en 1999. Pourtant, le solde naturel est négatif. La population est vieillissante à BUIGNY-Lès-GAMACHES et le nombre de naissance ne compense malheureusement plus le nombre de décès (cf. figure 12).



Source : INSEE, 1999

Figure 12 : La pyramide des âges



|                            | Population totale en 1990 | Population totale en 1999 | Taux de variation 1990/99 | Population au dernier recensement | Densité de population au km <sup>2</sup> |
|----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------|--|
| ALLENAY                    | 271                       | 279                       | 0,08                      | 282                               | 128                                      |
| AULT                       | 2 054                     | 2 070                     | 0,16                      | 2 098                             | 346                                      |
| BEAUCHAMPS                 | 1 011                     | 987                       | -0,24                     | 1 015                             | 137                                      |
| BOUVAINCOURT S/BRESLE      | 635                       | 694                       | 0,59                      | 703                               | 102                                      |
| <b>BUIGNY-LÈS-GAMACHES</b> | <b>440</b>                | <b>403</b>                | <b>-0,37</b>              | <b>409</b>                        | <b>84</b>                                |
| EMBREVILLE                 | 549                       | 576                       | 0,27                      | 580                               | 108                                      |
| DARGNIES                   | 1481                      | 1 443                     | -0,29                     | 1 373                             | 393                                      |
| ETALONDES                  | 917                       | 1 030                     | 1,13                      | 1 060                             | 222                                      |
| EU                         | 8 344                     | 8 081                     | -2,63                     | 8 332                             | 451                                      |
| FLOQUES                    | 646                       | 615                       | -0,31                     | 628                               | 125                                      |
| FRIAUCOURT                 | 708                       | 669                       | -0,39                     | 686                               | 161                                      |
| INCHEVILLE                 | 1 484                     | 1 431                     | -0,53                     | 1 459                             | 181                                      |
| LE TREPORT                 | 6 227                     | 5 900                     | -3,27                     | 5 995                             | 871                                      |
| LONGROY                    | 590                       | 611                       | 0,21                      | 624                               | 115                                      |
| MERS-LES-BAINS             | 3 540                     | 3 394                     | -1,46                     | 3 469                             | 630                                      |
| MILLEBOSC                  | 250                       | 244                       | -0,06                     | 251                               | 31                                       |
| OUST-MAREST                | 656                       | 704                       | 0,48                      | 715                               | 121                                      |
| PONTS ET MARAIS            | 793                       | 828                       | 0,35                      | 842                               | 140                                      |
| SAINT QUENTIN-LAMOTTE      | 1 319                     | 1 310                     | -0,09                     | 1 340                             | 190                                      |
| WOIGNARUE                  | 708                       | 735                       | 0,27                      | 744                               | 45                                       |
| Total                      | 31623                     | 32004                     | -0,31                     | 32605                             | 229                                      |

-source : Quid 2005

**Tableau 2 : L'évolution de la population au sein de la CCIGJ**

La densité de population de BUIGNY-LÈS-GAMACHES avec 84 habitants au km<sup>2</sup> est en deçà de celle du département (90 habitants/km<sup>2</sup>). De même la densité moyenne de la Communauté de Communes est largement supérieure à celle de BUIGNY-LÈS-GAMACHES (229 habitants au km<sup>2</sup>).

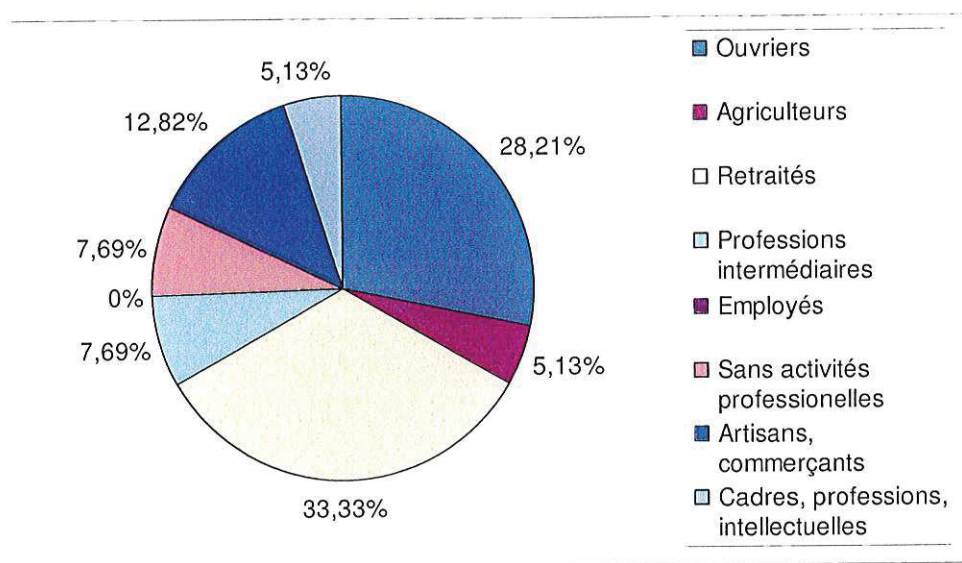
La tendance globale de la démographie sur la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques était à la baisse entre 1990 et 1999 avec une variation négative moyenne de 0,31% avec EU - LE TREPORT qui ont un taux largement inférieur aux autres. La majorité des communes connaît une baisse démographique cette décennie. Communes du littoral, les résidences deviennent de plus en plus secondaires, ce qui peut expliquer cette baisse démographique. D'après les chiffres du dernier recensement de 2004, il semblerait que la population augmente. (cf. tableau 2).

La population de BUIGNY-LÈS-GAMACHES vit en grande majorité en famille (plus de 90% des habitants) et 46,7% au sein d'une famille avec des enfants (y compris famille monoparentale). La moyenne du nombre de personnes par ménage atteint 2,6 en 1999. Il a diminué depuis 1968 où il était de 3,8 (cf. figure 15).

Ces ménages ont en majorité un chef de famille retraité (33,3%). Les artisans, commerçants (12,82%) viennent en troisième place après les ouvriers (28,21%). Les professions intermédiaires et les sans activité professionnelle (7,69 % chacun) précèdent les cadres et professions intellectuelles et



(5,13 %) que l'on retrouve dans la même proportion que les agriculteurs. Enfin aucun chef de famille n'est employé (cf. figure 13).



source : INSEE, 1999

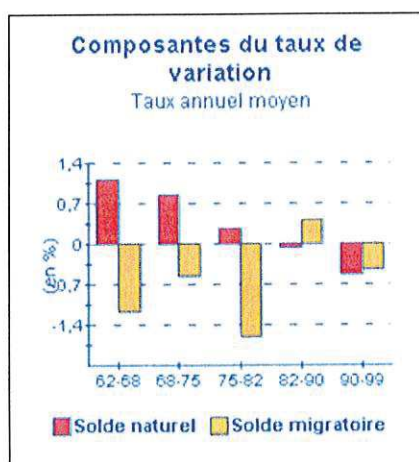
**Figure 13 : Activité des chefs de famille**

On notera que l'INSEE utilise la notion de personne de référence d'un ménage : par exemple si le ménage comprend un couple, la personne de référence est l'homme du couple, s'il y a plusieurs couples, on choisit le plus âgé des actifs ou à défaut, le plus âgé des hommes.

### B. 2. 1. 2. Pourquoi une telle évolution ?

L'évolution inconstante de la population peut s'expliquer de plusieurs manières suivant les époques auxquelles on se trouve.

De 1975 à 1982, la baisse démographique est conséquente avec un solde migratoire négatif qui n'a jamais été si important. Ceci peut s'expliquer par le phénomène d'exode rural : les populations migrent vers les villes pour y vivre, y habiter et trouver un emploi.



source : INSEE, 1999

**Figure 14 : Les taux de variation de la populations depuis 1962**

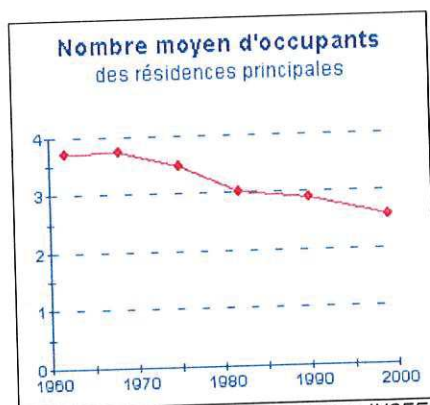


De 1982 à 1990, l'augmentation de la population peut s'expliquer par la construction du lotissement. Le solde migratoire était alors positif (c'est d'ailleurs la seule fois depuis 1962). Par opposition, le solde naturel est devenu négatif ce qui s'explique par le nombre important de décès (37) (cf. figure 14).

On peut émettre l'hypothèse que des jeunes couples sont venus s'installer dans le lotissement. Donc, même si le solde naturel est négatif (beaucoup de décès), le nombre de naissance (35) est conséquent dans la commune.

De 1990 à aujourd'hui, les enfants grandissants, ils quittent la maison familiale et c'est alors que les parents se retrouvent à deux dans des maisons où auparavant, ils étaient 3, voire 4 ou même 5 (cf. figure 15).

La population est donc vieillissante et se renouvelle peu d'où une baisse continue de son nombre.



source : INSEE, 1999

**Figure 15 : Le nombre moyen d'occupants par habitations depuis 1960**

De même, la commune étant soumise au règlement national d'urbanisme, désormais, plus de terrain ne sont disponibles pour être construit. Donc, le phénomène de périurbanisation, perceptible partout en France, ne l'est pas ici. Mais, une fois la carte communale terminée, le phénomène sera probablement d'actualité à BUIGNY-LÈS-GAMACHES.

On peut donc déjà imaginer le profil de BUIGNY-LÈS-GAMACHES dans quelques années :

De manière générale, les espaces ruraux périurbains se distinguent par quelques traits originaux :

Une croissance démographique plus ou moins importante due à l'arrivée de jeunes couples. L'augmentation de la population résulte dans un premier temps d'un solde migratoire positif auquel s'ajoute bientôt un accroissement naturel excédentaire.

Une société rurale très diversifiée. Si les agriculteurs sont minoritaires, les nouveaux venus appartiennent à des groupes sociaux variés. La politique urbaine des municipalités d'accueil n'est pas étrangère à ces contrastes. Ici, on exige des terrains à bâtir de grande taille, là, au contraire, les lots de petite dimension peuvent être achetés par des familles de condition modeste.

Une population mobile, ayant rarement un emploi près de son lieu de résidence et effectuant des trajets parfois forts longs pour rejoindre son travail.

Un paysage rural transformé. A côté du village traditionnel encore habité, du moins en partie, par la population autochtone, se greffent des lotissements avec des constructions uniformes ou disparates, mais fondées sur la maison individuelle entourée d'un jardin. S'ajoutent des zones industrielles, des entrepôts, des golfs, des parcs de loisirs, des fermes équestres pour les citadins, ...



La société rurale n'est pas réduite au groupe social des agriculteurs. Elle est beaucoup plus complexe. Artisans, commerçants, ouvriers, ... sont aussi installés à la campagne grâce à de multiples emplois sur place, à moins qu'ils n'effectuent chaque jour un trajet plus ou moins long pour gagner le bureau ou l'usine de la ville.

L'espace rural se différencie de l'espace urbain par deux critères essentiels : un bâti discontinu laissant une place plus ou moins grande aux champs, voire la friche et la forêt, des densités maximales de quelques centaines d'habitants au km<sup>2</sup>, souvent nettement moins.

Il existe alors un exode urbain. Il a pour raison les opérations de rénovation urbaine avec le remplacement des logements par des bureaux, les prix excessifs des loyers ou de la construction et parallèlement on a une image de la campagne qui est redevenue positive alors que celle de la ville se dégrade (pollution, insécurité, ...) et un engouement de la maison individuelle avec jardin.

La révolution des transports et la diffusion de l'automobile dans l'ensemble du corps social engendrent une turbulence de la population et des trajets de plus en plus long entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

Si le semis urbain est dense, ces aires de périurbanisation sont guidées par les voies de communications, se recoupent et toute la campagne renaît avec pour conséquence des changements sociaux considérables.

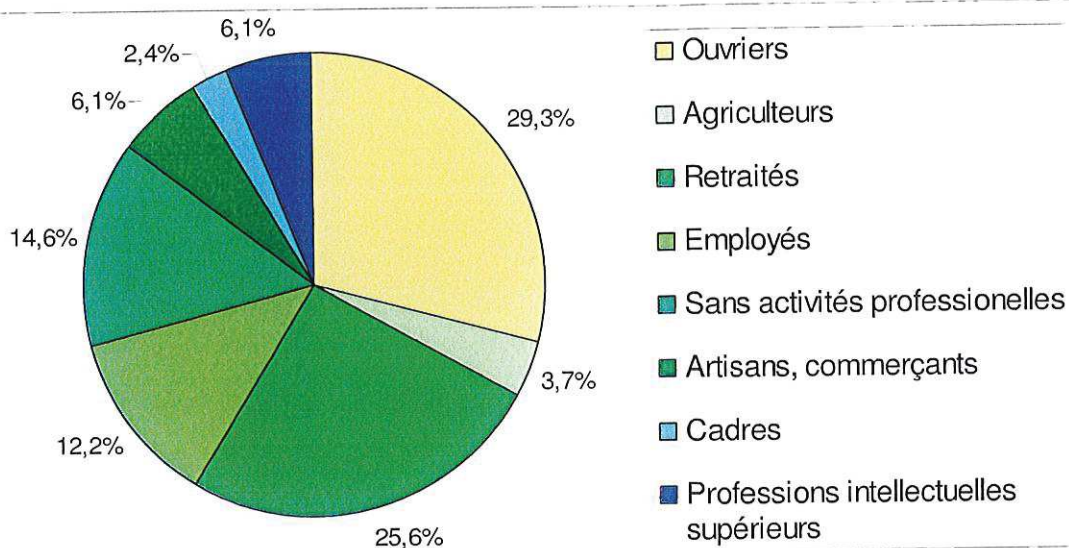
Périurbanisation n'est cependant pas le synonyme de création d'emplois en milieu rural. Souvent, il ne s'agit que d'installations résidentielles entraînant certes une poussée démographique, mais sans grand essor des secteurs secondaires et tertiaires, d'où le développement de trajets domicile/travail.

### **B. 2. 1. 3. La répartition des actifs**

En 1999, la population active sur la commune est de 203 personnes dont 83,7 % avec un emploi (soit 170 personnes) et 18,2% travaillant sur BUIGNY-LÈS-GAMACHES même. La proportion d'actifs travaillant et résidant sur place a diminué de 2,6 % en 10 ans tandis que le taux de chômage augmente de 23,48% passant de 13,2% à 16,3%.

Sur les 203 actifs de la commune, les ouvriers sont majoritaires (29,3%) juste après les personnes retraités (25,6%). Viennent ensuite les inactifs (14,6%) et les employés (12,2%) On remarque aussi que les commerçants/artisans et professions intellectuelles supérieur sont peu nombreux (6,1% chacun) tout comme les agriculteurs exploitants (3,7%) et les cadres (2,4%) (cf. figure 16).

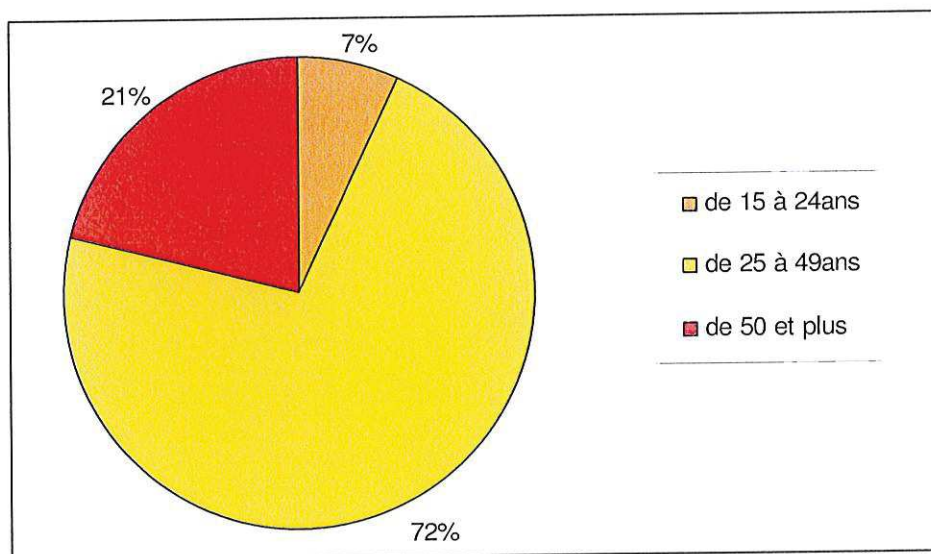




source : INSEE, 1999

**Figure 16 : La population de plus de 15 ans par catégorie socioprofessionnelle**

La majorité des actifs ayant un emploi à BUIGNY-LÈS-GAMACHES a entre 25 et 49 ans. On en dénombre 122 sur un total de 170 personnes. Il n'y a que 12 personnes ayant entre 15 et 24 ans qui ont un emploi et 36 travailleurs ont 50 ans et plus (cf. figure 17).



source : INSEE, 1999

**Figure 17 : La population active suivant l'âge**

37 actifs travaillent et résident sur BUIGNY-LES-GAMACHES. A contrario, 133 actifs de BUIGNY-LES-GAMACHES travaillent sur une autre commune ou même un autre département (cf. tableau 3).

La part des salariés est de 81 % des actifs, la proportion de non-salariés a baissé entre 1990 et 1999 (- 27,3%) ainsi que celle des aides familiaux (-75%).



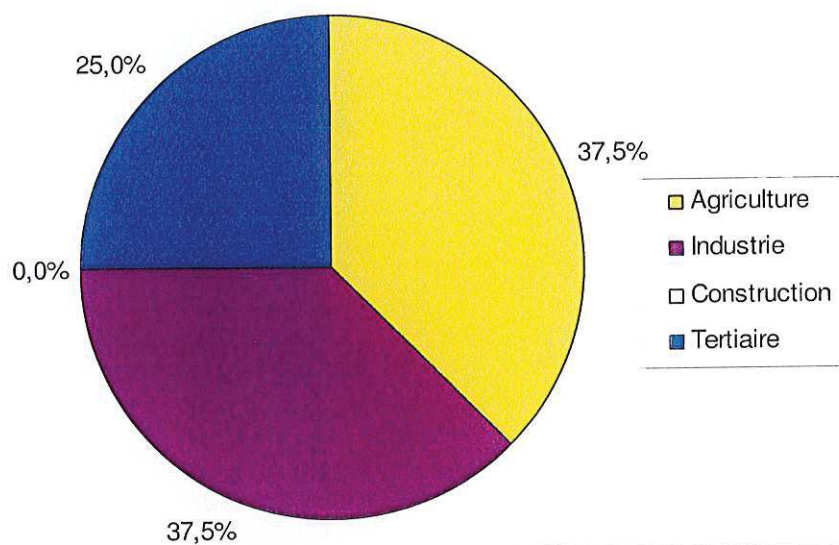
|  | 1999 | évolution 1990-1999 en % |
|--|------|--------------------------|
| Population active                              | 203  | 7.4                      |
| Population active totale ayant un emploi       | 170  | 1.2                      |
| Actifs travaillant et résidant dans la commune | 37   | -2.6                     |
| Salariés                                       | 138  | 11.3                     |
| Non salariés                                   | 32   | -27.3                    |
| Chômeurs                                       | 33   | 83.3                     |

source : INSEE, 1999

**Tableau 3 : Moins d'actifs travaillent et résident à BUIGNY-LÈS-GAMACHES**

49 emplois étaient comptabilisés par l'INSEE sur la commune en 1999. 39 emplois sont comptabilisés uniquement pour le secteur de l'agriculture.

L'agriculture et l'industrie sont les premiers secteurs d'activité puisqu'ils représentent chacun 37,5% des emplois sur la commune, arrive, ensuite le tertiaire (qui comprend le commerce, le transport et les services y compris l'administration) avec 25% des emplois sur la commune. La construction, quant à elle, est un secteur d'activité inexistant à BUIGNY-LÈS-GAMACHES (cf. figure 18)



source : INSEE, 1999

**Figure 18 : Deux secteurs offrant la majorité des emplois**

Alors que les hommes sont 100 à avoir un emploi en 1999, les femmes sont quant à elles minoritaires avec 70. Le nombre de personne ayant un emploi a très peu augmenté puisqu'il est de 2% chez les hommes et nulle pour les femmes.



## B. 2. 2. Les activités économiques

### B. 2. 2. 1. Artisanat, industrie, commerce et service

Il existe à BUIGNY-LÈS-GAMACHES 5 entreprises :

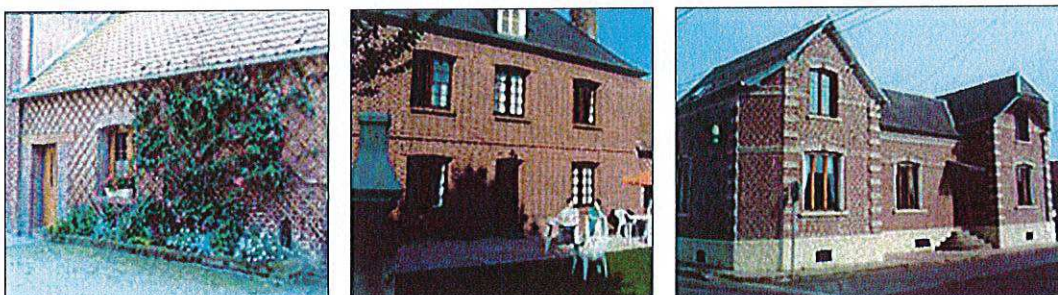
- PICARDIE PALETTES, transporteur et fabricant de palettes, entreprise de 8 salariés,
- CHARCUTERIE BARDOUX, artisan charcutier, épicerie, qui est encore en activité pour 2 ans environ ;
- TERNOIS, nouvelle entreprise de plomberie à BUIGNY-Lès-GAMACHES,
- Une entreprise de bois de chauffage appartenant à M. QUENEUILLE, qui a 2 à 3 salariés selon les saisons ;
- Une entreprise de maçonnerie avec 3 salariés.

### B. 2. 2. 2. Le tourisme

#### B. 2. 2. 2. 1. L'offre d'accueil

Avoisinant la mairie, une ferme se diversifie en faisant gîte. Nichés au coeur du village, les gîtes du chant des oiseaux accueillent les touristes. 3 gîtes sont aménagés dans les anciennes dépendances d'un corps de ferme. La location est ouverte à la semaine (formule gîtes) ou à la nuit (formule chambres d'hôtes). Il est également possible d'accueillir des groupes pour des séminaires par exemple.

Les 3 gîtes sont agréés Gîtes de France et ont gardé leur cachet d'antan. Les cheminées de tradition Picarde trônent dans les pièces aux vieilles poutres restaurées, les meubles rustiques rappellent le temps passé ...



Photos 7 : Les 3 gîtes de BUIGNY-Lès-GAMACHES

#### B. 2. 2. 2. 2. L'environnement touristique

Différents chemins de randonnées répertoriés dans le guide de promenades et randonnées pédestres de la Côte Picarde Baie de Somme passent sur le territoire communal de BUIGNY-Lès-GAMACHES où le borde. Parfois, ils montrent des éléments importants du patrimoine de BUIGNY-Lès-GAMACHES comme le Petit-Selve par exemple.



Ces trois chemins de randonnée sont "la Vimeuse", "Le petit Selve" ou encore le "Circuit d'Infray".

De plus, la mer se trouve à moins de 15 km de là.

### B. 2. 2. 3. L'agriculture

L'exploitation agricole est, par définition, une unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole et qui répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole utilisée ou vingt ares de cultures spécialisées, ou posséder un autre élément de production supérieur à un minimum (1 vache, 10 ruches, etc.).

Toute personne physique qui exerce à titre continu et habituel des activités agricoles, telles que définies ci-dessus est considérée comme agriculteur. Toutefois, le propriétaire peut déléguer la gestion à une tierce personne en qualité de gérant, placé sous son autorité et sous sa responsabilité, ou être titulaire d'un contrat de location ou de jouissance passé avec un propriétaire, que la location ou la jouissance soit stipulée en espèces ou en nature. Dans l'exploitation agricole familiale, seul le titulaire du titre cité ci-dessus (métayer, locataire gérant etc.) est considéré comme agriculteur et imposé en tant que tel.

Le canton de GAMACHES a une vocation surtout industrielle. Pourtant, l'agriculture reste très présente avec une prédominance de l'élevage bovin et la production laitière, le relief (valleuses) et le climat humide étant plus adaptés aux cultures fourragères.

#### B. 2. 2. 3. 1. La situation agricole en 2000 (cf. tableau 4 et figure 19)

|   |         |
|---|---------|
| Nombre total d'exploitations                          | 21      |
| Nombre d'exploitations professionnelles               | 11      |
| Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants    | 25      |
| Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations       | 39      |
| Nombre total d'actifs sur les exploitations           | 26 UTA  |
| Superficie agricole utilisée (SAU) des exploitations* | 1090 ha |
| Terres labourables                                    | 897 ha  |
| Superficie toujours en herbe                          | 193 ha  |
| Nombre total de vaches                                | 489     |
| Nombre d'exploitations en 1988                        | 22      |

Source : Agreste

**Tableau 4 : La situation agricole en 2000**

\* tout territoire communal confondu

La SAU communale de BUIGNY est de 375 ha.

L'agriculture est légèrement en perte de vitesse à BUIGNY-LÈS-GAMACHES. Cela reste tout de même une activité dominante sur la commune. L'élevage est l'activité dominante dans quasiment toutes les exploitations. L'élevage est en grande majorité bovin avec la production de vaches laitières,



vaches allaitantes et viandes. On dénombrait en 2000 : 1324 bovins, 317 volailles, 105 poules pondeuses, 76 poulets de chair et coqs et 9 lapines mères.

Cette même année, 4 exploitations faisaient plus de 100 ha. Comme la taille moyenne des exploitations est alors de 157 ha, on peut en déduire que la plupart des exploitations ont tout de même une taille importante.

On notera aussi une diversification avec le développement des gîtes de France.

En 2000, 21 exploitations dont 11 exploitations professionnelles étaient dénombrées à BUIGNY-LÈS-GAMACHES (une exploitation est dite professionnelle dès que l'emploi qu'elle génère équivaut au moins au trois quart d'un équivalent temps complet sur une année et que sa dimension économiques atteint 8 UDE au moins, soit approximativement 12 ha équivalent blé).

Les chefs d'exploitation et coexploitants agricole sont au nombre de 25 à BUIGNY-LÈS-GAMACHES. Il est à noter que la mise aux normes d'une exploitation sera faite dans les mois à venir. Parmi les exploitants rencontrés, la moyenne d'âge est relativement basse car seulement 3 agriculteurs sont à moins de 10 ans de la retraite.

Au total, 39 personnes travaillent dans le secteur agricole, soit 37,5% de la population active de BUIGNY-LÈS-GAMACHES.

### **B. 2. 2. 3. 2. L'évolution agricole**

L'évolution de l'agriculture à BUIGNY-LÈS-GAMACHES n'est pas exactement la même que celle du département de la Somme en général. En effet, dans le département, on a une perte de la quantité de travail depuis 21 ans même si la tendance s'est ralentie ces 12 dernières années. On observe une substitution du salariat permanent par un salariat occasionnel ou saisonnier. On constate une diminution de la SAU aux bénéfices des emprises industrielles, urbaines, et des grands ouvrages linéaires consommateurs d'hectares comme les autoroutes. Mais BUIGNY-LÈS-GAMACHES a, jusqu'alors, été épargné par ces types de construction. De ce fait, sa SAU n'a pas vraiment diminué. Le nombre d'exploitation diminue très peu entre 1988 et 2000.

Le seul problème que pourrait rencontrer les éleveurs de BUIGNY-LÈS-GAMACHES serait le grignotage des pâtures par l'urbanisation. En effet, on a constaté à BUIGNY-LÈS-GAMACHES que toutes les pâtures se situent en périphérie du bâti. Ainsi, les agriculteurs n'ont pas à transporter leurs bêtes pour les faire pâturer. Or, le développement de l'urbanisation doit se faire de manière homogène. Cela induit que les terrains à bâtir seront imputés à la surface agricole et surtout aux surfaces toujours en herbe.

La modification du statut juridique des exploitations agricoles est aussi l'une des principales évolutions de l'agriculture à BUIGNY-LÈS-GAMACHES. Après le développement des GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun) dans les années 80, ce sont aujourd'hui les EARL (Exploitation A Responsabilité Limitée) qui sont en pleine extension.

Il y a de moins en moins d'exploitation d'élevage. En 12 ans, dans la Somme, le nombre d'exploitations bovines a baissé de 45%. Les effectifs d'animaux ont aussi diminués : - 16% en bovins, -33% en moutons, - 12% en porcs. Ces évolutions de cheptel vont de pair avec celles des surfaces. La SAU comporte en effet deux grandes masses : les terres arables et les cultures permanentes, essentiellement les pâtures. Les premières ont progressé au détriment des pâtures en perdant 24% des superficies présentes entre 1988 et 2001.



Il existe à BUIGNY-LÈS-GAMACHES huit ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Six d'entre d'elles sont soumises à déclaration et deux à autorisation. Ces différentes ICPE seront à prendre en compte lors de l'élaboration du zonage. En effet, la nomenclature ICPE impose des distances d'implantation par rapport aux bâtiments d'élevages.

### **B. 2. 2. 3. 3. Le rôle de l'agriculture**

L'agriculture, bien que moins présente en ce qui concerne sa population active, reste essentielle tant en terme de production de matière première ou transformée qu'en terme d'entretien et de création de paysages.

Cette activité doit être obligatoirement pris en compte dans l'organisation du territoire communal et notamment la cohabitation rural-urbain. Elle pourra être amenée à céder une (petite) partie de son espace pour permettre le développement de l'habitat et le maintien de la population mais cette évolution devra se faire en lui imposant un minimum de contraintes.

Les agriculteurs sont surtout des éleveurs à BUIGNY-Lès-GAMACHES. Et les près sont compris dans la ceinture verte qu'entoure l'enveloppe bâtie. Le développement de l'urbanisation devant se faire de manière homogène, il est évident que la majorité des terrains pris dans ce but seront des prairies, outil de travail des agriculteurs.







## B. 2. 2. 4. L'habitat

### B. 2. 2. 4. 1. Le parc de logement et le rythme de construction (résidences principales, secondaires)

En 2004, on dénombre sur la commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES 176 logements dont 162 résidences principales. Le parc de logements a augmenté de 1999 à 2004 et sa composition s'est légèrement modifiée.

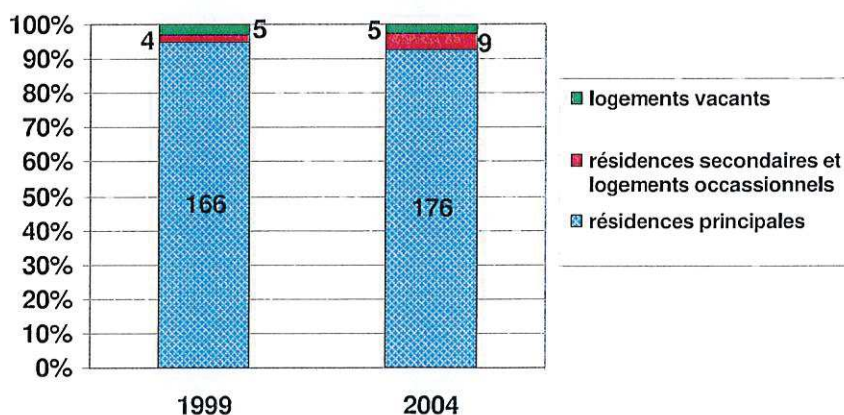
Qu'ils soient principaux, secondaires ou vacants, le nombre de logements a augmenté ou est resté constant. La part des logements secondaires reste faible (7,5%) mais leur nombre a plus que doublé (+ 67%). Le nombre de logements vacants reste constant même si leur part a augmenté (+45%) entre 1999 et 2004. (cf. tableau 5 et figure 20).

|  | 2004 | %     | 1999 | %     | Evolution en %<br>1999/2004 |
|--|------|-------|------|-------|-----------------------------|
| Ensemble   | 176  | 100%  | 166  | 100%  | + 6%                        |
| Résidences principales                           | 162  | 92%   | 157  | 94,6% | + 3,1%                      |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 9    | 7,50% | 4    | 2,4%  | + 67%                       |
| Logements vacants                                | 5    | 1,90% | 5    | 3%    | + 45%                       |
| Logements individuels                            | 176  | 100%  | 147  | 93,6% | + 11%                       |
| Logements en collectif                           | 0    | 0%    | 8    | 5,1%  | //                          |

source : INSEE, 1999

Tableau 5 : Les différents types de logements

### Catégories de logements 1999-2004



source : INSEE, 2004

Figure 20 : L'évolution des catégories de logements entre 1999 et 2004



Le nombre de logements en immeuble collectif a diminué jusqu'à devenir nul en 2004. Les logements locatifs ne représentent que 13% des résidences principales (cf. tableau 6).

|                        | 2004 | %   | Evolution en % 1990/99 |
|------------------------|------|-----|------------------------|
| Résidences principales | 162  | 92% | 7,40%                  |
| En propriété           | 136  | 84% | 12%                    |
| En location            | 26   | 13% | 0%                     |
| dont HLM               | 0    | 0   | //                     |
| Logement gratuit       | 0    | 0%  | -30%                   |

source : INSEE, 1999

**Tableau 6 : Les résidences principales selon le statut d'occupation**

Le parc de logement sur BUIGNY-LÈS-GAMACHES est globalement plus ancien que sur le département. 49,4 % des résidences principales datent d'avant 1949 (pour le Somme la proportion est de 43,9 %). Le niveau de confort sur les résidences principales est assez moyen, il peut être évalué par la part des résidences principales ayant un chauffage central (41,4%) ou disposant d'une baignoire ou d'une douche (13,4% des logements n'en ont pas). Le nombre moyen de pièces par résidence principale a augmenté de 1999 à 2004 pour passer de 4,4 à 4,6%.

#### **B. 2. 2. 5. Les espaces bâtis**

Les constructions d'habitation ou professionnelles sont réparties sur trois sites du territoire communal. On peut distinguer deux groupes : les constructions anciennes et les constructions contemporaines.

##### **B. 2. 2. 5. 1. Constructions anciennes**

Elles se déploient le long d'un axe principal – le CD 190 – et quelques axes secondaires. Les habitations côtoient établissements artisanaux, commerciaux et agricoles. Deux écarts font exception à cette règle : le Grand Selve et le Petit Selve.

##### **B. 2. 2. 5. 2. Constructions nouvelles**

Ce sont les constructions érigées à partir de 1970 : on les rencontre aux extrémités des rues, et entre le Petit-Selve et le village de BUIGNY-LÈS-GAMACHES (cf. figure 21).



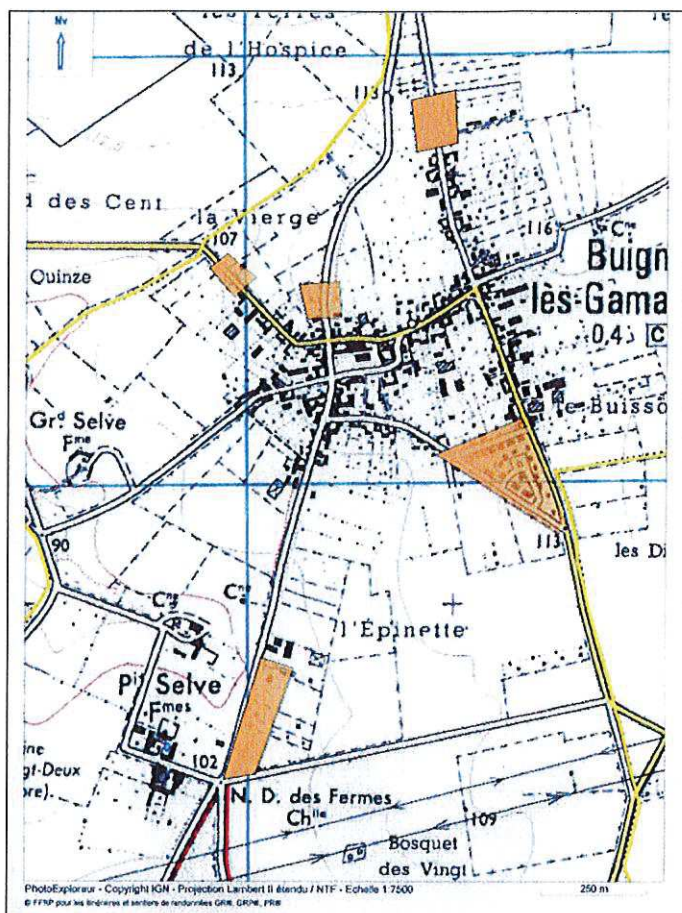


Figure 21 : Localisation des nouvelles constructions

## B. 3. LES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

### B. 3. 1. Les réseaux

#### B. 3. 1. 1. Les voies de communication, cours d'eau et réseaux aériens

##### B. 3. 1. 1. 1. Les voies départementales

Le CD 190 est la voie principale de BUIGNY-LÈS-GAMACHES : elle traverse le bourg d'Est en Ouest, et relie EMBREVILLE à VISSE. Elle reprend partiellement, le tracé de l'ancienne voie romaine « Chaussée Brunehaut ». Elle est coupée au Sud par la CD 48, GAMACHES – SAINT-VALERY-SUR-SOMME.



### **B. 3. 1. 2. Les chemins ruraux**

Ils sont nombreux et constituent le réseau de communication principal ; ils sont quasiment tous recouverts d'enrobé. Ils desservent les villages voisins, habitations, bâtiments et champs cultivés. Leur état est satisfaisant et ils constituent un réseau agréable de promenades pédestres ou cyclistes. Un chemin, entouré de haies taillées surmontées de grands arbres, constitue une relique de « chemins creux », d'un intérêt exceptionnel.



**Photo 8 : Un "chemin creux" d'intérêt exceptionnel**

#### **B. 3. 1. 2. 1. Les chemins de randonnée**

Un chemin de Petite Randonnée fait une incursion au Sud du territoire, vers les fermes du Petit Selve.

#### **B. 3. 1. 2. 2. Les cours d'eau**

Aucun cours d'eau ne concerne BUIGNY-LÈS-GAMACHES. La Bresle passe au Sud du territoire et la Vimeuse à l'Est.

#### **B. 3. 1. 2. 3. Les réseaux aériens**

Le plateau cultivé est traversé par une ligne à haute tension, qui coupe le territoire d'Est en Ouest pour relier le poste électrique du Lieu Dieu à BEAUCHAMPS. Sa présence est remarquée dans ces paysages ouverts.





**Photo 9 : Les réseaux aériens, les lignes électriques**

### **B. 3. 1. 3. Les transports**

Il existe un service de transport en commun avec des passages de bus.

### **B. 3. 1. 4. L'alimentation en eau potable**

La commune est alimentée en eau potable par le captage du Syndicat des Eaux de Picardie basé à AULT.

### **B. 3. 1. 5. L'assainissement des eaux usées**

Il est assuré par des installations individuelles.

### **B. 3. 1. 6. Les autres réseaux (EDF...)**

Le réseau de télécommunication est aérien.

## **B. 3. 2. Le traitement des déchets ménagers**

Le traitement des déchets ménagers est assuré par la CCIGJ qui a acquis cette compétence en 2005 pour les 20 communes de la communauté de communes.

Aujourd'hui, elle assure la collecte des ordures ménagères, le traitement des ordures ménagères, la mise en place du tri sélectif, la gestion de deux déchetteries (une étude est actuellement engagée pour la création d'une troisième déchetterie à l'Est de la Communauté de Communes sur le territoire de BEAUCHAMPS).

Le traitement des ordures ménagères se fait au centre de transfert du TRÉPORT.



### **B. 3. 3. Zone industrielle et zone d'activités**

Il y a des industries mais aussi une zone d'activité à GAMACHES, à 3 km de BUIGNY-LÈS-GAMACHES. En outre, aucune industrie ne s'est implantée à BUIGNY-LES-GAMACHES.

### **B. 3. 4. Les équipements publics**

#### **B. 3. 4. 1. Les équipements administratifs**

Comme dans toutes les communes de France, BUIGNY-LÈS-GAMACHES possède une mairie.

#### **B. 3. 4. 2. Les équipements scolaires et péri-scolaires**

Les enfants scolarisés en premier cycle de BUIGNY-LÈS-GAMACHES se rendent, grâce à une navette de bus, à l'école d'EMBREVILLE.

#### **B. 3. 4. 3. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs**

La salle des fêtes est en réfection. Elle se situera dans les bâtiments de l'ancienne école municipale. Une place bordée d'arbres accueille, une fois par an, la fête foraine.

Une bibliothèque existe à BUIGNY-LÈS-GAMACHES, à proximité de l'église.

#### **B. 3. 4. 4. Le stationnement**

A défaut de places de stationnement ou de parking (uniquement sur la place du village), les riverains se rendant à BUIGNY-LÈS-GAMACHES se garent sur les trottoirs. Ainsi, la difficulté pour les piétons de circuler en toute sécurité se fait ressentir car les espaces sur les trottoirs deviennent restreints.

#### **B. 3. 4. 5. Les cimetières et lieux de culte**

Le cimetière est établi en plaine, à 600 m au Nord du centre-bourg. Sa situation répond à l'ordonnance royale de 1843 qui recommandait aux communes d'éloigner les cimetières des habitations, à l'opposé des vents dominants.

Un calvaire existe encore à BUIGNY-LÈS-GAMACHES.

#### **B. 3. 4. 6. Le milieu associatif**

Le monde associatif est actif sur BUIGNY-LÈS-GAMACHES avec 4 associations existantes :



- le club des Aînés,
- Les chasseurs,
- L'ACPG CATM,
- Culture et Loisirs

Tous les ans, un bulletin municipal est distribué aux foyers de BUIGNY-LÈS-GAMACHES. Dans ces bulletins, toutes les associations ont un article qui retrace leur activité annuelle et aussi qui planifie les manifestations à venir.

## C. LES PAYSAGES

### C. 1. LES POINTS DE VUE PRINCIPAUX

Il n'y a pas de point de vue qui permette d'appréhender de façon globale les paysages de BUIGNY-LÈS-GAMACHES. En effet, le relief n'est pas prononcé (altitude comprise entre 90 et 116 m). On distingue quatre types de points de vue qui caractérisent les paysages de BUIGNY-LÈS-GAMACHES (cf. figure 22).

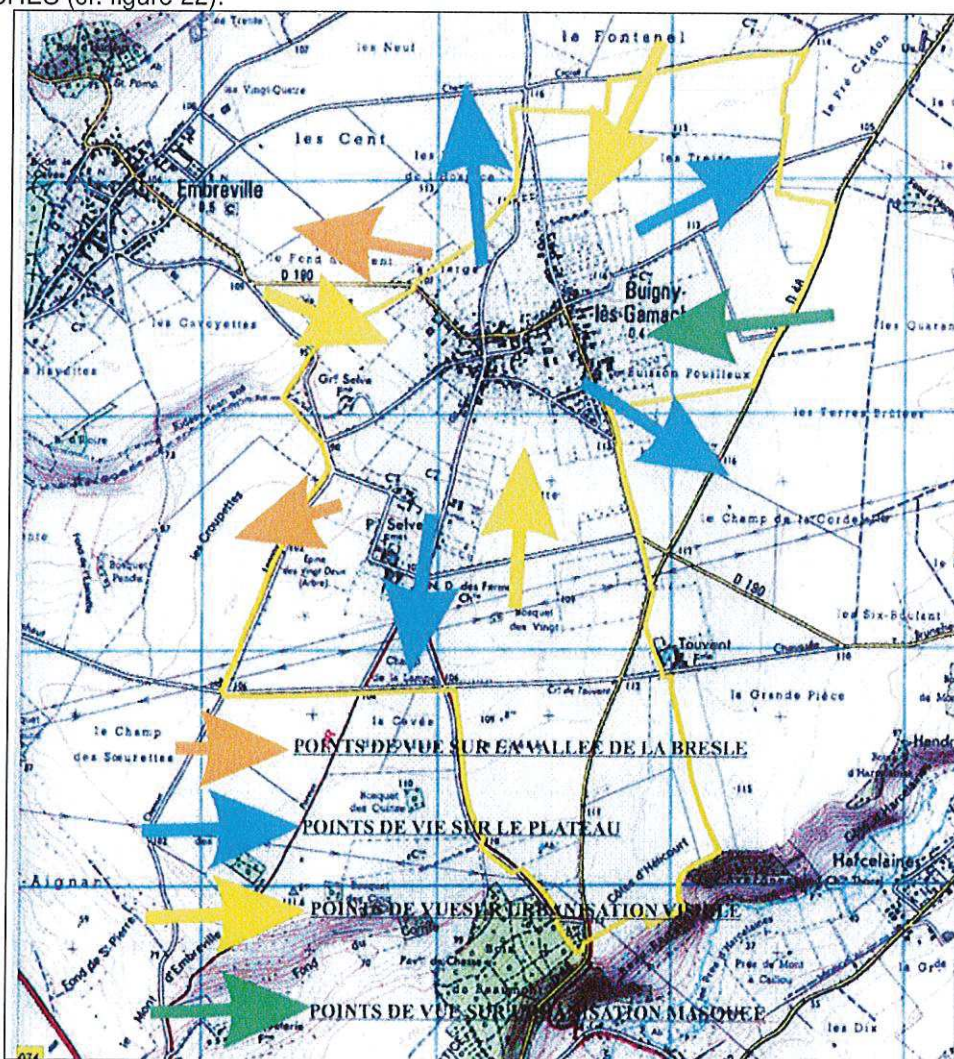
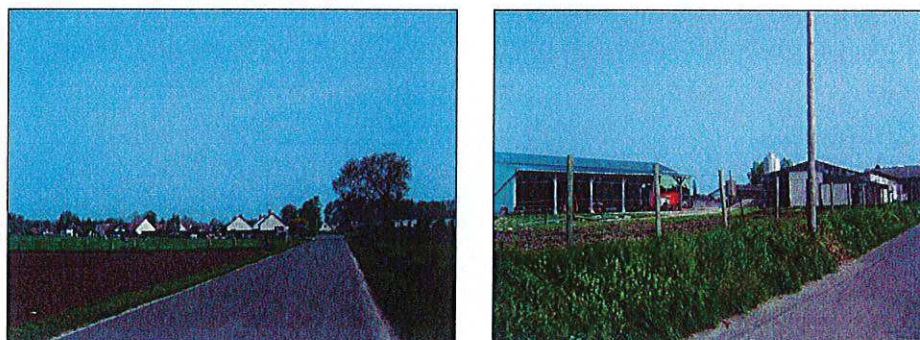


Figure 22 : Localisation des différents points de vue



### C. 1. 1. Points de vue sur l'agglomération depuis le Sud, le Nord et l'Ouest

Ces points de vue sont très caractéristiques de BUIGNY-LÈS-GAMACHES : en effet, on observe de multiples bâtiments agricoles et constructions récentes (après 1970) qui « débordent » du bocage traditionnel du Vimeu Vert. Ces constructions qui n'ont pas trouvé leur place dans le système paysager local détériorent la silhouette urbaine du village et du Petit Selve.



Photos 10 : Vue sur l'agglomération depuis le Sud, le Nord et l'Ouest

### C. 1. 2. Points de vue sur l'agglomération depuis l'Est

A l'inverse du point précédent, la silhouette du village est, à s'y méprendre, celle d'un boisement : la couronne bocagère de BUIGNY-LÈS-GAMACHES a été préservée sur cette façade de l'agglomération, malgré la construction de plusieurs hangars et bâtiments inesthétiques.



Photo 11 : Vue sur l'agglomération depuis l'Est



### C. 1. 3. Points de vue sur le plateau

Ce sont évidemment les points de vue essentiels que l'œil va caresser en sillonnant le territoire communal : ils sont très ouverts, sans d'autres obstacles que les villages voisins, la lointaine forêt d'Eu, les lignes électriques et les éoliennes de NIBAS. Un élément identitaire fort de ce secteur du département, appelé Vimeu Industriel, est la quasi-absence de bois et boqueteaux dans les paysages de plaine.



Photos 12 : Le plateau

### C. 1. 4. Points de vue sur la vallée de la Bresle

On ne saurait évoquer les paysages de BUIGNY-LÈS-GAMACHES sans parler de la douceur des points de vue que l'on rencontre vers le Grand Selve et le Petit Selve, en direction de la vallée de la Bresle : l'œil est caressé par un relief ondulant, descendant en douceur vers la vallée de la Bresle et offrant au regard les flancs Sud de la forêt d'Eu. Ces paysages sont valorisés par la présence du Grand Selve, ancienne motte féodale, ceinte de haies et d'arbres, qui dispose toujours d'une chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle (ancienne commanderie des Templiers, transformée en habitation).



Photos 13 : La vallée de la Bresle

L'impression paysagère globale que retiendra un visiteur parcourant BUIGNY-LÈS-GAMACHES est la discordance totale entre la haute valeur paysagère des abords des Grand et Petit Selve ainsi que de l'Est du Village, et la monotonie, la banalité des autres points de vue.



## C. 2. DEFINITION ET APPRECIATION DES ENTITES PAYSAGERES

Deux grandes familles d'entités paysagères peuvent être distinguées : les entités bâties de celles naturelles ou cultivées.

### C. 2. 1. Les entités paysagères bâties

#### C. 2. 1. 1. Le bâti historique

Le bâti historique se déploie sur trois secteurs :

- le secteur "du village",
- le secteur du "Petit Selve",
- le secteur du "Grand Selve".

##### C. 2. 1. 1. 1. Le secteur du village

On observe une relative homogénéité dans l'organisation paysagère du village historique, qui se déploie le long de la rue principale (traversée : Grande Rue et rue de GAMACHES).

On retrouve ainsi ces traits d'identité :

- Urbanisation étirée le long d'un axe principal et d'axes secondaires (système traditionnel picard)

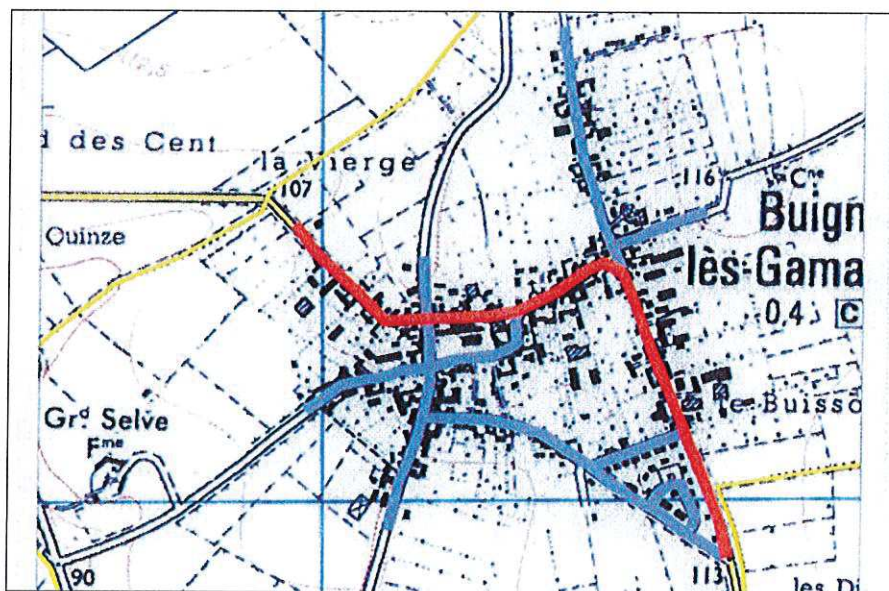
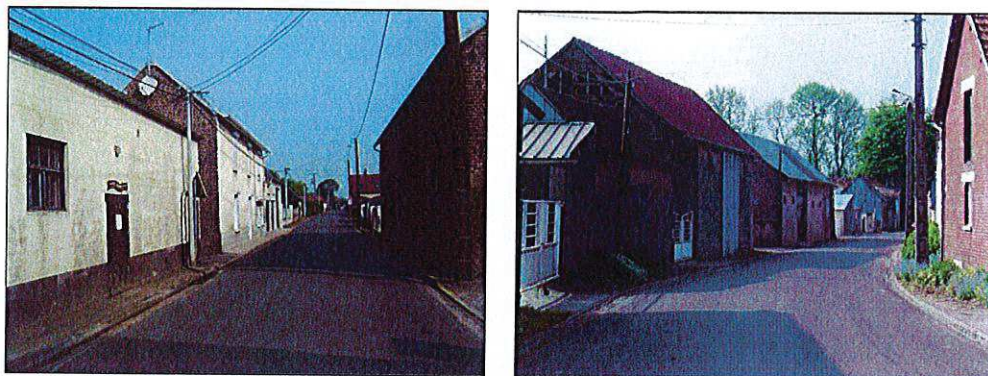


Figure 23 : Les différents axes structurants du bâti

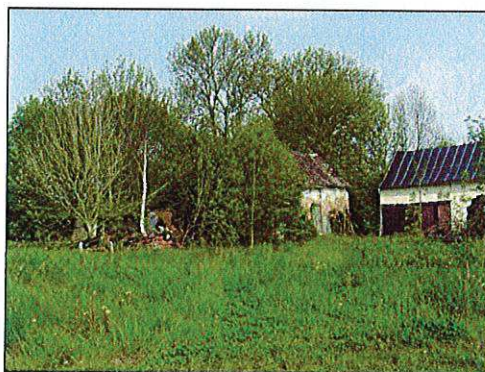
- Constructions datant des XVIII<sup>e</sup>, et surtout XIX<sup>e</sup> siècle et XX<sup>e</sup> siècle
- Organisation du bâti en front à rue (système « chaussée – trottoir – mur ou clôture)





**Photos 14 : Une organisation en front à rue**

- Constructions généralement continues le long des axes de circulation, avec néanmoins des prairies intercalaires, rythmant le village par « blocs » ou « quartiers ». Cette discontinuité est plus fréquente aux limites de l'agglomération et correspond très probablement à l'abandon de fermettes lors des fortes périodes d'exode rural (début du XX<sup>e</sup> siècle)



**Photo 15 : Une prairie intercalaire**

- Activités professionnelles réparties dans tout le village (fermes, scierie et anciens ateliers)
- Organisation homogène du bâti :
- Constructions établies sur parcelles lanariées
- bâtiments agricoles (granges) en front à rue, qui séparent la cour de la rue. Une « grand' porte » permet l'accès dans la cour. Toutefois, on remarque la genèse de nouvelles formes bâties du fait de la mise aux normes des bâtiments d'élevage (grands hangars, citernes à lisier, grandes fumières)



**Photos 16 : Des exploitations agricoles**



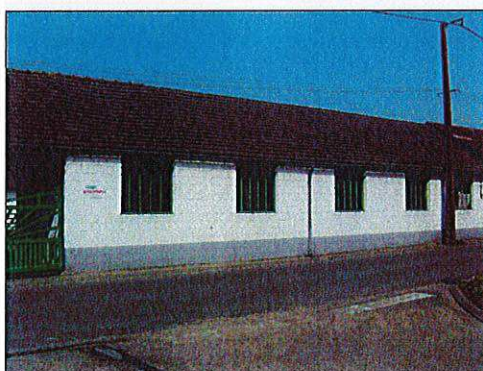
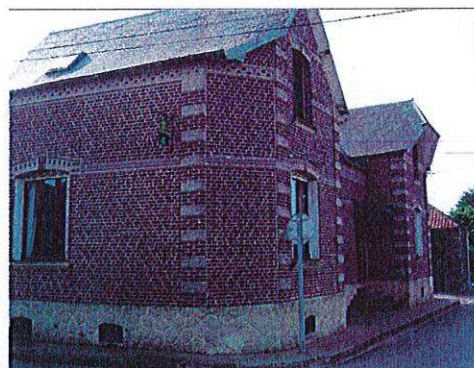
⇒ habitation disposée parallèlement à la rue, en fond de cour



**Photo 17 : Des constructions parallèle à la route, en fond de cour**

- bâtiments latéraux
- potager et prairies plantées d'arbres fruitiers, et ceintes de haies derrière l'habitation

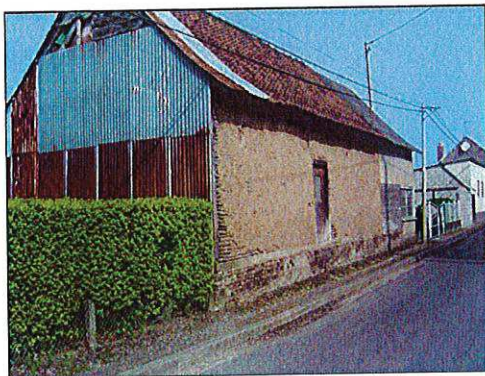
Bien sûr cette organisation souffre de quelques exceptions : rue de GAMACHES, quelques habitations avec le pignon en front à rue (certainement des maisons ouvrières des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle), quelques ateliers avec vitres donnant sur la rue (ateliers de serrurerie ou de menuiserie), maisons bourgeoises donnant directement sur la rue (rue des Buttes).



**Photos 18 : Quelques exceptions dans l'organisation du bâti**

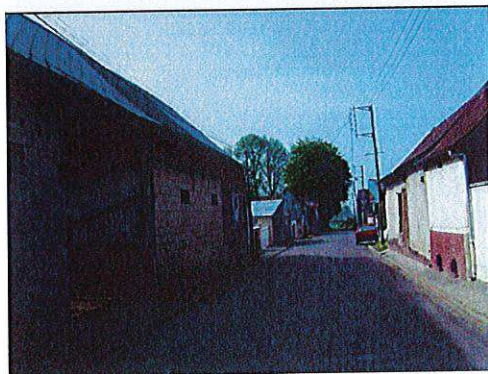
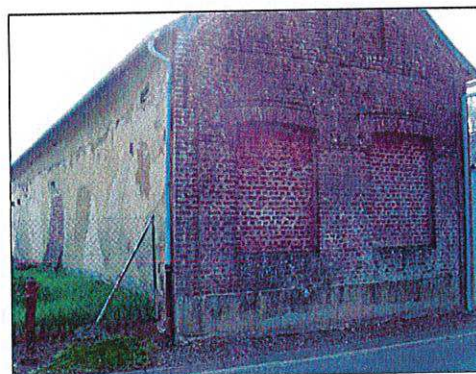
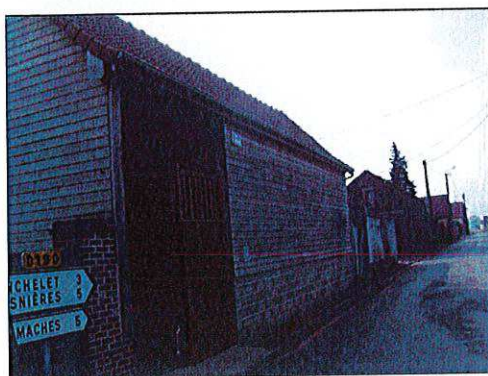
- styles architecturaux relativement homogènes : bâtiments bas, variant de la fermette en torchis, à la construction en briques du Vimeu





**Photos 19 : Des styles architecturaux relativement homogènes**

- Matériaux de construction hétéroclites : dans une même rue, on peut trouver du torchis, des constructions où le parpaing a remplacé le torchis, du parpaing brut, des enduits à la chaux ou au ciment, des lames de bois (« lames à couteau »), des briques (en soubassement ou en totalité), des tôles, etc.

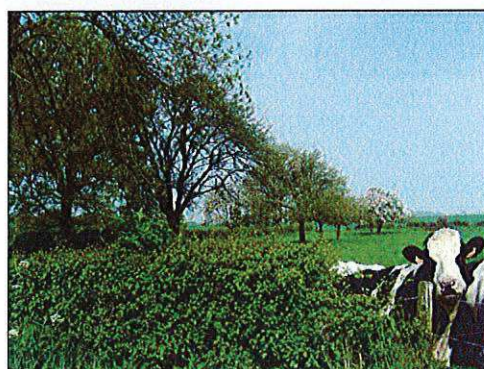


**Photos 20 : Des matériaux de constructions hétéroclites**

- Les pentes des toitures et leur nature sont relativement homogènes : les constructions ont une pente assez forte, (45/50°). La nature des couvertures ne varie guère et voit dominer la tuile orangée picarde sur l'ardoise.
- Les clôtures sont rares dans l'entité bâtie historique et ne troublent guère les profils de rue ; on note encore la présence de quelques très vieilles haies sur le bord de la voie publique
- Les jardins potagers sont situés derrière les constructions et ne sont pas visibles de la voie publique
- Présence d'une première couronne bocagère périphérique, traditionnelle du Vimeu, contenant trois éléments remarquables :



- les haies : elles ont les formes traditionnelles des bocages de la Somme (Vimeu, Ponthieu, région de Conty), avec des haies taillées contenant des Houx, surmontées d'autres Houx laissés en port libre. La présence de très nombreux arbres de haut-jet, surmontant les haies taillées, nous rappellent la proximité de la mer et le besoin de se protéger des vents (cette forme paysagère est généralisée sur une partie conséquente du territoire du département voisin de la Seine-Maritime). Quelques traces de plessages anciens sont encore observables.



**Photos 21 : Des haies traditionnelles des bocages de la Somme**

- les mares : on peut en observer encore une rue de GAMACHES et quelques mares privées dans les cours de ferme. Nombre d'entre elles ont été rebouchées après le seconde guère mondiale (comme celle de l'angle de la Grande Rue avec la rue de GAMACHES)

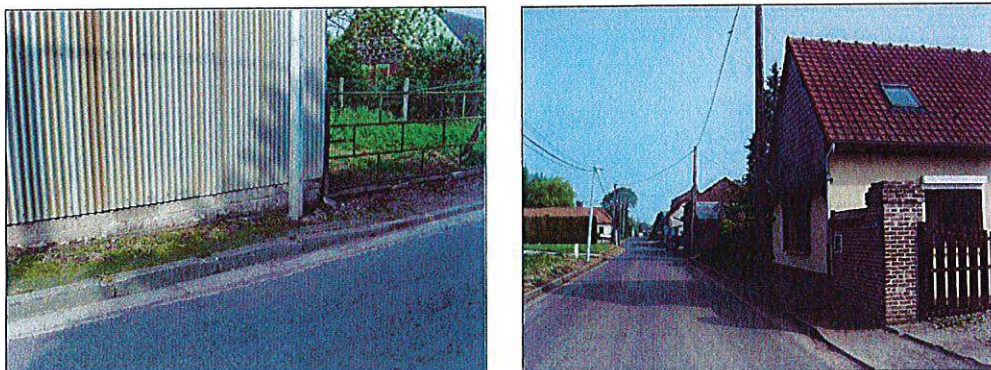


**Photos 22 : Des mares publiques ou privées**

- les vergers : composés de pommiers à cidre de plein vent, ils sont vieillissants ; peu d'agriculteurs replantent leurs vergers.



- Rues totalement bordurées et trottoirs étroits recouverts de cailloux compactés ; les profils de rues sont de ce fait très minéraux et assez tristes



**Photos 23 : Des profils de rue très minéraux**

- Présence d'une section de l'ancien Tour de Ville au Nord ; ce tour de ville est dans un état de conservation et d'entretien remarquable. Il est enserré entre deux haies.
- Présence d'un cheminement piéton central

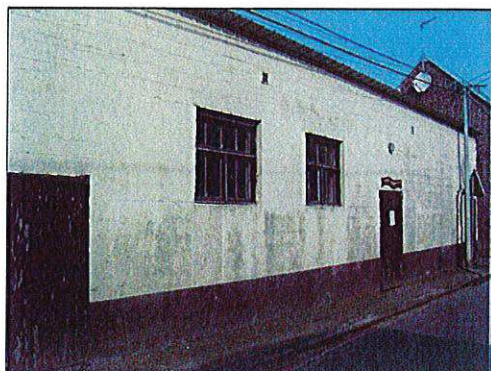


**Photo 24 : Une section de l'ancien tour de ville**

Au cœur du village, sont dispersés les édifices publics suivants :

- la Mairie, dans la grande rue, construite en briques, avec une grande cour goudronnée en premier plan, sans aménagement paysager
- l'église, également dans la grande rue, originale avec son chœur rehaussé (correspondant aux extensions de la riche époque du XIX<sup>e</sup> siècle) ; elle est entourée d'espaces entièrement minéralisés
- l'école voisine
- le presbytère en bois
- l'ancien poste à incendie
- la salle des fêtes





**La salle des fêtes**



**La Mairie**



**L'église**



**L'ancien presbytère**



**L'ancienne école  
(bientôt nouvelle salle des fêtes)**



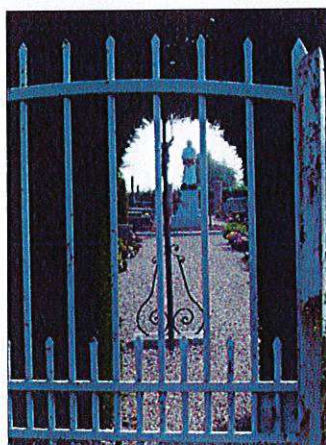
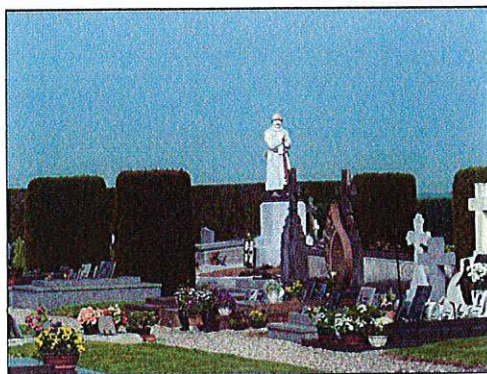
**L'ancien poste à incendie**

### **Photos 25 : Les édifices publics**

Aucun aménagement ne permet de donner une cohésion à ces différents édifices : la lisibilité des paysages urbains du cœur de village s'en trouve très malaisée.

- au nord, en bout de rue, le cimetière avec son poilu coloré et son bâtiment à corbillard (déplacement des cimetières orchestré au XIX<sup>e</sup> siècle par l'Etat, par mesure d'hygiène publique). Les plantations récentes, la proximité de vieilles haies et un entretien soigné font de cet espace un lieu plaisant.





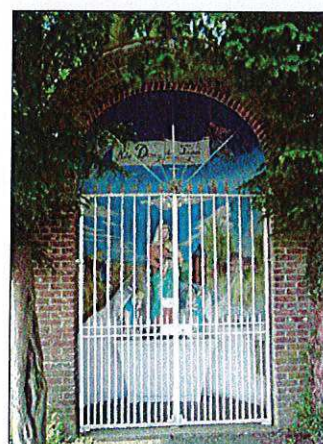
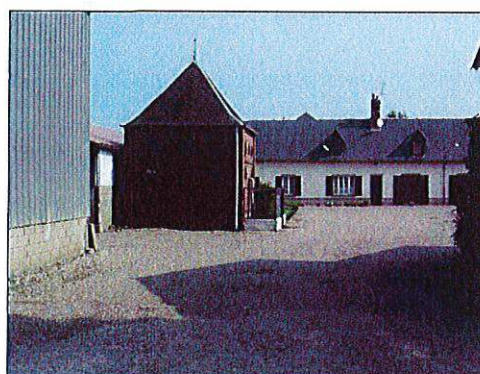
Photos 26 : Différentes vues du cimetière

### C. 2. 1. 2. Le secteur du Petit Selve

Le secteur du Petit Selve est situé au Sud Ouest du Village : un chemin dessert trois ensembles immobiliers :

- le premier, en briques, a perdu sa destination initiale ; l'habitation est une maison de maître datant de 1852, accompagnée par des bâtiments latéraux, une mare (vide) et un pigeonnier. L'ensemble constitue un élément patrimonial remarquable
- le second s'organise autour d'une longère du XVIII<sup>e</sup> siècle, en torchis et de bâtiments agricoles modernes. Une mare et un pigeonnier sont visibles de la rue
- le troisième n'a plus de fonction agricole.





La chapelle notre Dame des Fermes

### Photos 27 : Des éléments architecturaux du Petit Selve

Quelques constructions neuves se sont implantées entre le village et le hameau, mais côté hameau. Une curieuse chapelle, Notre Dame des Fermes, récemment restaurée, fait encore l'objet de dévotions.

Ce hameau constitue un quartier remarquable de BUIGNY-LÈS-GAMACHES par la qualité du patrimoine, mais aussi par l'accompagnement végétal du bâti (verger, ligne de Pin Noirs, haies). Le gazon qui couvre les accotements de la rue, les plantations en pied de mur et la vue qui s'ouvre vers la vallée de la Bresle font de ce secteur un point d'intérêt paysager.

#### C. 2. 1. 2. 1. Le secteur du Grand Selve

Situé à l'Ouest de l'agglomération, le Grand Selve est un écart juché sur un petit promontoire de terre, ancienne motte féodale. Le point central et remarquable est bien sûr constitué par l'habitation principale qui n'est rien d'autre que l'ancienne chapelle en briques et pierres de la Commanderie des Templiers. Plusieurs éléments paysagers confèrent à ce site un grand intérêt :

- le relief en promontoire
- l'isolement de l'ensemble immobilier, entouré d'arbres et de haies, auquel on accède par un chemin de terre
- le bâti remarquable qui s'y dresse



- la vue qui s'ouvre sur la vallée de la Bresle

Le Grand Selve constitue un site paysager majeur de BUIGNY-LÈS-GAMACHES, qui tient sa richesse paysagère de son isolement.



**Photos 28 : La richesse paysagère du Grand Selve**

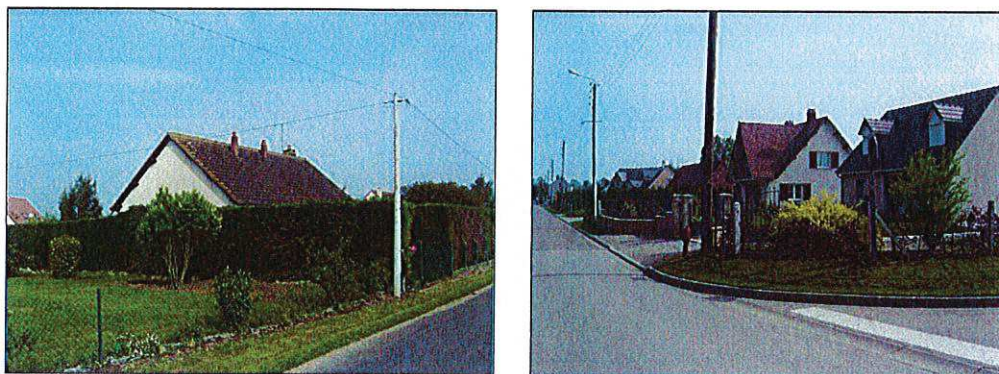
L'entité paysagère bâtie historique de BUIGNY-LÈS-GAMACHES est caractéristique du Vimeu industriel : le village est compact, les trottoirs étroits, laissant très peu de place aux espaces verts, et en opposition avec les écarts, plus aérés et verdoyants. Dans cette entité, deux faciès paysagers différents se complètent.

### **C. 2. 1. 3. Les constructions nouvelles**

Cette entité paysagère est constituée par les espaces supportant des constructions postérieures à 1970. Hormis quelques rares habitations intégrées au tissu historique, on trouve les constructions nouvelles de part et d'autre du centre historique. Deux catégories se distinguent :

- les constructions individuelles en ligne : quatre blocs ferment l'agglomération
- les constructions individuelles agglomérées : une entité s'organise autour d'une voirie nouvelle, en arc de cercle
- On retrouve le système d'organisation moderne de l'habitat, qui se décline sur tout le territoire français :
- l'habitation n'est plus en front de rue, mais en retrait, sur une parcelle assez vaste, partageant l'espace avec un jardin d'ornement. Ce retrait peut être faible ou important suivant le type d'habitations
- les jardins sont grillagés, et fermés par des barrières ; parfois, on rencontre de simples clôtures en béton
- les parcelles sont souvent enfermées dans des haies, généralement résineuses.
- les coloris des habitations sont très homogènes : toitures rougeâtres (souvent foncé), murs blancs à sable, volets ton bois.
- Les constructions se sont établies au-delà de la limite du village historique, délimité par la tour de ville et ont provoqué la destruction de la ceinture bocagère





**Photos 29 : Les constructions nouvelles**

Cette entité paysagère semble être un modèle national collé sur un village marqué d'une forte identité locale ; elle est très visible de la plaine du fait de la destruction du bocage périphérique

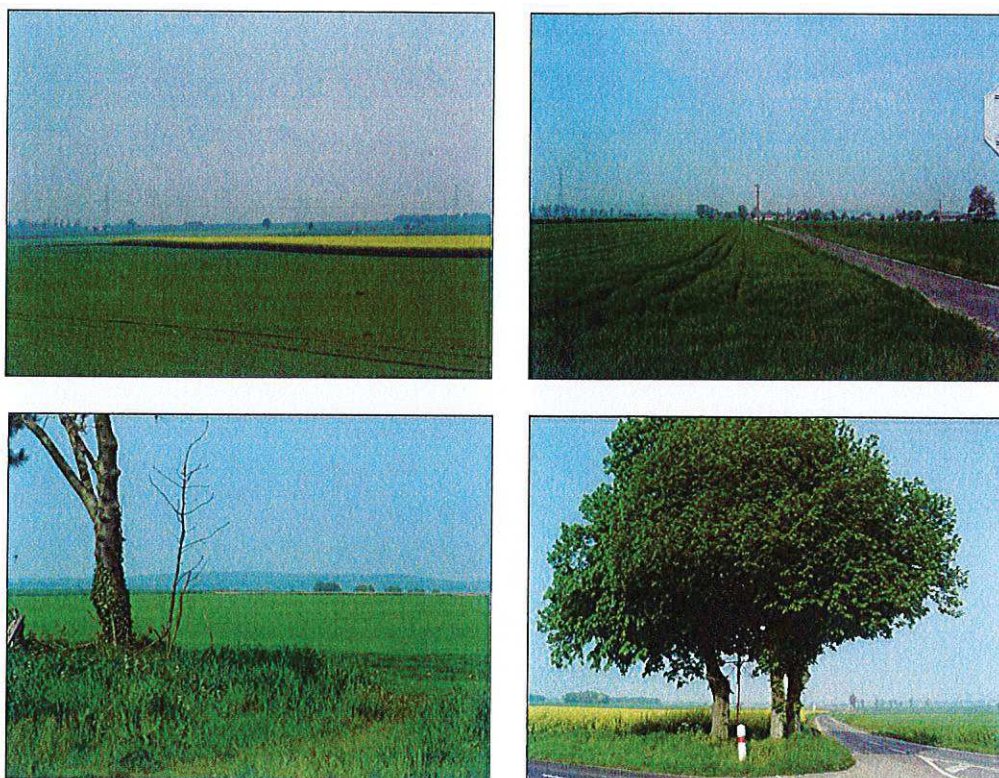
## **C. 2. 2. Les entités paysagères naturelles**

### **C. 2. 2. 1. Les plateaux agraires**

Cette entité a pris une place première sur les paysages du territoire communal. Les plateaux cultivés de BUIGNY-LÈS-GAMACHES sont loin d'être dénués d'intérêt, comme il est souvent attribué à ce type de paysage :

- ils sont historiques (ils nous viennent des premiers défrichements romains)
- ils permettent, grâce à leur platitude, une vision lointaine, s'étendant à plusieurs kilomètres à la ronde
- la rareté des constructions leur confère un caractère naturel, même si ces espaces sont éminemment entretenus par l'homme. En outre, hormis quelques exceptions, les constructions visibles sont accompagnées d'une ceinture bocagère leur conférant un statut de boisement
- Ils sont perturbés par les lignes électriques, dont une à haute tension, qui zèbre le paysage et le ponctue de pylônes à l'allure brutale
- Un calvaire, la Croix de Touvent, est le seul élément construit de cette entité





**Le calvaire de Touvent**

**Photos 30 : Le paysage agraire de plateau**

Les paysages d'openfield entourant l'agglomération Bistière ont connu une forte croissance aux dépens des prairies bocagères. Ils progressent encore aujourd'hui, du fait de l'agrandissement des exploitations agricoles aux dépens des petites structures d'élevage, consommatrices en prairies permanentes.



### C. 2. 2. La deuxième couronne bocagère

Cette entité paysagère enserrait autrefois l'agglomération (les habitations, leurs jardins et vergers) dans un système bocager ressemblant à celui que l'on rencontre dans le Pays de Bray : vastes prairies, plantées de Pommiers à cidre et fermées par des haies basses d'Aubépines, surmontées d'arbres de haut-jet. Cette forme paysagère disparaît progressivement des paysages de BUIGNY-LÈS-GAMACHES, du fait du bouleversement de l'agriculture (moins de mise à l'herbe du bétail et diminution de l'élevage au profit de la polyculture) et de l'extension des constructions, au-delà du tour de ville.

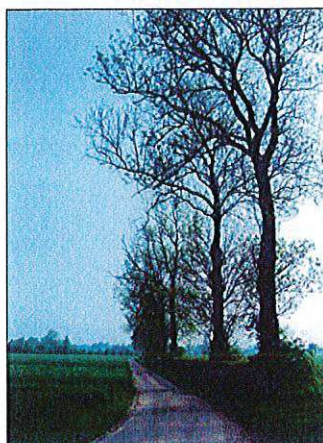


Photo 31 : La seconde couronne paysagère

Élément caractéristique des paysages de BUIGNY-LÈS-GAMACHES, cette entité paysagère tend progressivement à disparaître, provoquant un bouleversement dans la silhouette communale : l'arbre n'est plus au premier plan, laissant sa place au pavillon.

### C. 3. SYNTHÈSE : UNE IDENTITÉ FRAGILE

L'histoire a construit la personnalité paysagère de BUIGNY-LÈS-GAMACHES : l'architecture rurale et artisanale du Vimeu ont forgé les paysages de l'agglomération, l'agriculture d'élevage a construit les paysages agraires.

Pourtant, cette forte identité connaît depuis quatre décennies une lente dégradation au profit d'un profil plus « standard », comme inspiré d'un modèle moderne national. Le bâti agricole s'éloigne du centre de l'agglomération, prend des dimensions jusqu'alors inconnues (hauteur et surface) et des formes nouvelles (citernes à lisiers). Le bâti pavillonnaire explose aux entrées de village, en négligeant formes et matériaux locaux.

On passe alors d'une unité urbaine cohérente, insérée dans la végétation du bocage à une dualité urbaine, opposant le bâti ancien au bâti moderne, sans insertion paysagère.

Cette dégradation identitaire doit être prise en compte dans le cadre de la planification urbaine : une définition nouvelle de l'identité paysagère locale doit être proposée pour assurer une cohésion effective de la population.



## C. 4. PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

De ces constatations, on peut déjà esquisser de grandes directions à tenir en matière de paysage, de façon à organiser un développement de la commune en continuité avec les évolutions passées :

- assurer un développement urbain en comblement des vides existants, et dans la limite de la zone bocagère existante
- préserver l'aspect « insulaire » du Grand Selve
- adapter les autorisations de bâtir au maillage bocager en place, et non pas raser les haies pour positionner des maisons
- assurer le « bouclage » du tour de ville par l'établissement de bandes réservées lors de tout projet immobilier, individuel ou collectif
- soutenir des politiques de restauration du bâti ancien
- créer des liaisons piétonnes entre les quartiers et le centre bourg, pour que ce dernier conserve pleinement son statut et voit son animation assurée
- accompagner les constructions agricoles existantes ou futures par une utilisation du bocage en place et la création de systèmes d'insertion paysagère adaptés à l'existant (haies champêtres, vergers, etc.).
- redonner au village sa silhouette « bocagère » par des mesures incitatives à la replantation de haies

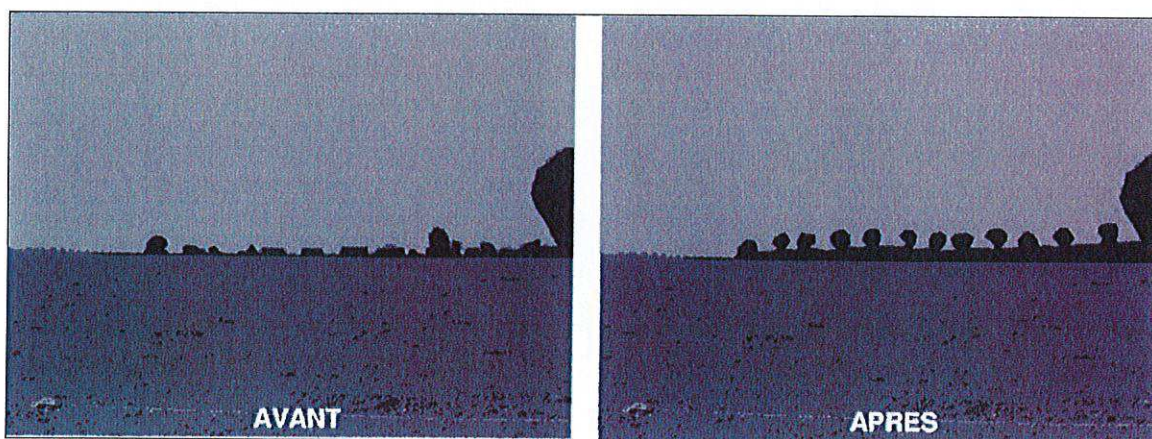


Figure 24 : Une silhouette "bocagère" pour BUIGNY-LÈS-GAMACHES



## **PARTIE 2: PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ET CHOIX RETENUS POUR LE ZONAGE**

La commune de BUIGNY-LES-GAMACHES souhaite redéfinir sa zone constructible afin d'accueillir de nouveaux habitants et de rajeunir sa population. La commune a besoin de s'agrandir pour se redynamiser. Un apport de nouveaux habitants sera bénéfique à la vie sociale du village. De plus, en prenant en considération la pression foncière et le fait que BUIGNY-LES-GAMACHES se situe à quelques kilomètres de GAMACHES de nouvelles constructions sont donc nécessaires. Le logement locatif est également à développer, notamment pour permettre aux jeunes de rester au village en attendant de construire.

Dans le cadre d'une carte communale, seuls trois secteurs sont délimités : le secteur urbain, noté U, constructible, le secteur naturel, noté N, inconstructible en dehors des besoins du monde agricole ou l'intérêt public (réseaux...) et le secteur d'activité, noté SA. Dans le cas de BUIGNY, le choix de développement est de préserver le secteur naturel et agricole au sein même du village et de conserver sa configuration actuelle (garder un centre-bourg et des écarts). Or, ce choix ne peut être réduit à un simple zonage urbain, et s'accompagne de la prise en compte d'autres projets pour l'équilibre de la commune. Ce zonage précise clairement l'avenir du bâti et son évolution pour les dix prochaines années.

### **A. LES ELEMENTS PRIS EN COMPTE**

Ils sont d'échelles différentes et touchent aux différents domaines contribuant à la valorisation du cadre de vie de la commune.

#### **A. 1. LE PAYSAGE**

La recherche d'équilibre entre les espaces ouverts comme les prairies, les prés, les champs et les espaces fermés comme les boisements éparses, la ceinture bocagère, l'habitation et son jardin de plus en plus refermé est une directive importante dans le choix du zonage.

#### **A. 2. LE TISSU SOCIAL LOCAL**

La structure démographique d'un village est d'autant plus fragile que sa population est faible quantitativement. Il est nécessaire de préserver un équilibre des différentes classes d'âge afin de valoriser les équipements publics qui ont fait l'objet d'investissements lourds et, à l'inverse, ne pas s'engager vers une surreprésentation d'une seule d'entre elles. Par La présence infime des secteurs industriel et commercial, BUIGNY est un village avec une identité rurale forte, c'est par la diversité des offres de logements et en services que le projet urbain trouvera sa source pour la mutation en cours. La production du lotissement conventionnel ne répondant qu'à une seule catégorie sociale a montré



ses limites à long terme. L'absence d'une logique en boucle qui permettrait aux enfants, une fois devenu adultes, de rester au village grâce à un logement à coût modéré et de succéder à leurs parents est un autre axe de recherche.

### **A. 3. L'ECONOMIE**

L'évolution de BUIGNY ne peut se faire sans la prise en compte rigoureuse et ouverte des acteurs économiques qui ont produit ce paysage, à savoir le monde agricole. La rapidité avec laquelle le monde agricole a perdu sa population active ne donne cependant pas un statut urbain à la commune. Il est important pour des raisons de gestion du territoire que les échanges entre les rurbains et le monde agricole ne se cantonnent pas uniquement à la construction d'habitations et à l'éviction du monde agricole du territoire urbain pour cause de gêne (ex : des ventilateurs pour le stockage de pommes de terre dans les exploitations agricoles du village). De plus, la concentration d'Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est importante dans le village. Tout un secteur du village est donc paralysé quant au développement urbain.

### **A. 4. LE PATRIMOINE**

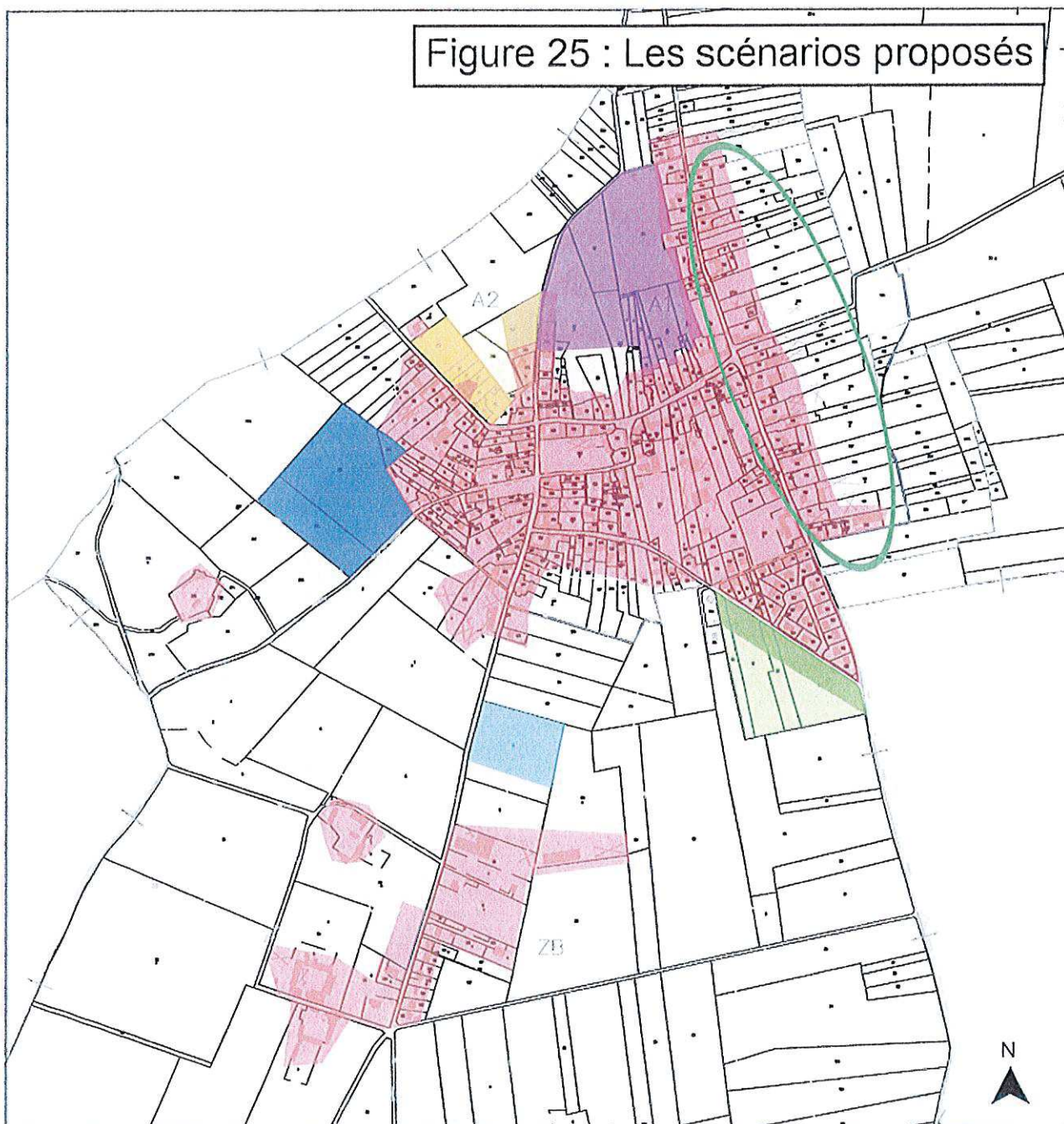
Le paysage de BUIGNY est riche et varié. Il se fait l'écho de toute une mutation contemporaine et de ce fait, il connaît des variations dans le cadre actuel. Les variations contemporaines touchent aussi bien l'espace naturel (transformation du parcellaire agricole, aménagement des chemins de randonnées, ...) que le cadre bâti (évolution rapide du monde de la construction et d'implantation du bâti, redéfinition du statut de la rue). D'autres mutations viendront poursuivre cette transformation et continueront de toucher tous les domaines que ce soit l'agriculture (augmentation des surfaces des parcelles, partage des routes et des chemins...), l'activité artisanale (secteur fragile) ou l'urbain (diversification des sources et réseaux énergétiques, évolution de la maison, arrivée de nouveaux matériaux plus économiques, ...). Ces mutations seront d'autant plus réussies que le rurbain choisit d'habiter à la campagne. Il s'agit à présent, par le biais de cette carte communale, de consolider un art de vivre de façon solidaire et durable dans un village rural et non de raisonner en passager temporaire d'un nouveau lotissement.

## **B. LES SCENARIOS PROPOSES**

Le tableau ci-après présente les scénarios proposés et les secteurs urbanisables.



Figure 25 : Les scénarios proposés





| LOCALISATION   | AVANTAGES  | INCONVÉNIENTS  | REMARQUES  |
|--|--|--|--|
| <p align="center"><b>Une bande face au lotissement,<br/>Rue DELABRE<br/>(≈ 1,15 ha)</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réseaux sont existants</li> <li>- Il existe la possibilité de créer une ceinture végétale qui cacherait aussi le lotissement existant.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les constructions se verraient de loin car on se situe sur le point haut de la commune.</li> <li>- Le point de vue est visible sur l'urbanisation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existera un problème d'accès pour les agriculteurs</li> <li>- Il faut laisser un accès à l'arrière des parcelles en vue d'une future urbanisation</li> <li>- Les agriculteurs ne voudront pas vendre si les parcelles ne sont pas entières</li> <li>- Il faudra prévoir un traitement paysager spécial.</li> </ul> |
| <p>Ce secteur permettrait au lotissement existant et à ses habitants de s'intégrer encore plus au reste du village en créant une rue passante.</p> <p>Après approbation par la carte communale, la commune devra instaurer un droit de préemption pour permettre de développer l'urbanisation de l'arrière des parcelles dans les décennies à venir.</p> |  |  |  |
| <p align="center"><b>Grand rue<br/>(≈ 1,20 ha)</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce secteur permettrait de combler les dents creuses pour homogénéiser l'enveloppe bâtie</li> </ul>  |  |  |
| <p align="center"><b>Rue des buttes<br/>(≈ 0,75 ha)</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- On créerait une continuité avec le bâti existant.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réseaux sont inexistants.</li> <li>- on a un point de vue visible sur l'urbanisation.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un traitement paysager spécial est à prévoir.</li> </ul>  |
| <p align="center"><b>Entre la rue des buttes et la<br/>Grand rue<br/>(≈ 2,55 ha)</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- On fermerait et densifierait l'enveloppe bâtie.</li> <li>- On reste dans les imites du tour de ville.</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- On se situe dans la ceinture bocagère</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faudra éviter de produire du linéaire.</li> </ul>  |
| <p>Les trois secteurs précédents ne formeront qu'une seule entité qui sera étendu au nord de ce qui est proposé.</p>   |  |  |  |



|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <p><b>Rue du Petit Selve<br/>(≈ 1,60 ha)</b></p>  | <p>- Les réseaux sont existants.</p>  | <p>- Il existe des ICPE de chaque côté de ce secteur.<br/>- On a une coupure verte à préserver entre le Petit Selve et le centre bourg pour préserver l'identité de ce hameau et garder le corridor biologique.<br/>- On a un point de vue visible sur l'urbanisation.<br/>- Le cône de vue est obstrué.</p> | <p>- Un permis de construire a été délivré dans ce secteur. C'est un des agriculteurs qui veut construire<br/>- Il faudrait prévoir un traitement paysager spécial.</p> |
| <p><b>Rue du Grand Selve<br/>(≈ 4,30 ha)</b></p>  | <p>- Les réseaux sont existants.</p>  | <p>- Les nouvelles constructions seraient très visibles du Grand Selve et altérerait le paysage et les points de vue.<br/>- On a des points de vue visible sur l'urbanisation.<br/>- La ferme à proximité pourrait se développer</p>   | <p>- Un traitement paysager spécial est à prévoir.</p>  |
| <p><b>Rue du Petit Selve<br/>(≈ 0,45 ha)</b></p>  | <p>- Les réseaux sont existants.</p>  | <p>- On aurait une mixité entre le bâti nouveau et l'ancien sur ce côté de la route d'où contraste architectural.</p>  |   |
| <p><b>Entre la rue des buttes et la route de Fressenville<br/>(≈ 6,20 ha)</b></p>   | <p>- On créerait une continuité du bâti<br/>- Les réseaux existent en partie.</p> | <p>- Ce secteur détériorerait la ceinture bocagère.</p>  | <p>- Des agriculteurs ne vendront pas car c'est à cet endroit qu'ils ont leurs seules pâtures.</p>  |
| <p>Toutes possibilités comprises, 16,15 ha peuvent être ouverts à l'urbanisation.<br/>Des zones sont prédéfinies pour le développement de l'urbanisation. Avec les différentes ICPE (8 en tout), et les distances à respecter, on ne peut pas développer partout. Leur localisation est "concentrée". Pourtant, c'est la seule partie du paysage où l'urbanisation est masquée.</p> <p>De même, les agriculteurs sont surtout des éleveurs donc les pâtures sont à préserver et il n'est pas évident que ceux-ci acceptent de vendre leur parcelle.</p> |   |  |   |



## C. LE SCENARIO RETENU

La commune de BUIGNY-LÈS-GAMACHES souhaite augmenter sa population de 70 à 100 habitants en plus. En admettant 2,6 habitants par maison (moyenne départementale), entre 27 et 49 habitations devront être construites. On considère qu'un lot fait en moyenne 1000 m<sup>2</sup>. Il faudrait donc ouvrir entre 2,7 et 4,9 ha à l'urbanisation. A cela, il faut ajouter environ 20% de superficie pour la voirie et les espaces verts et 50% de taux de rétention foncière, soit un total compris entre 4,86 et 8,82 ha maximum.

De même, les dents creuses de la commune permettent d'accueillir aussi de nouvelles constructions. Elles sont peu nombreuses (environ 0,5 ha) si l'on ne prend pas en compte les pâtures et les espaces compris dans le périmètre d'inconstructibilité des ICPE.

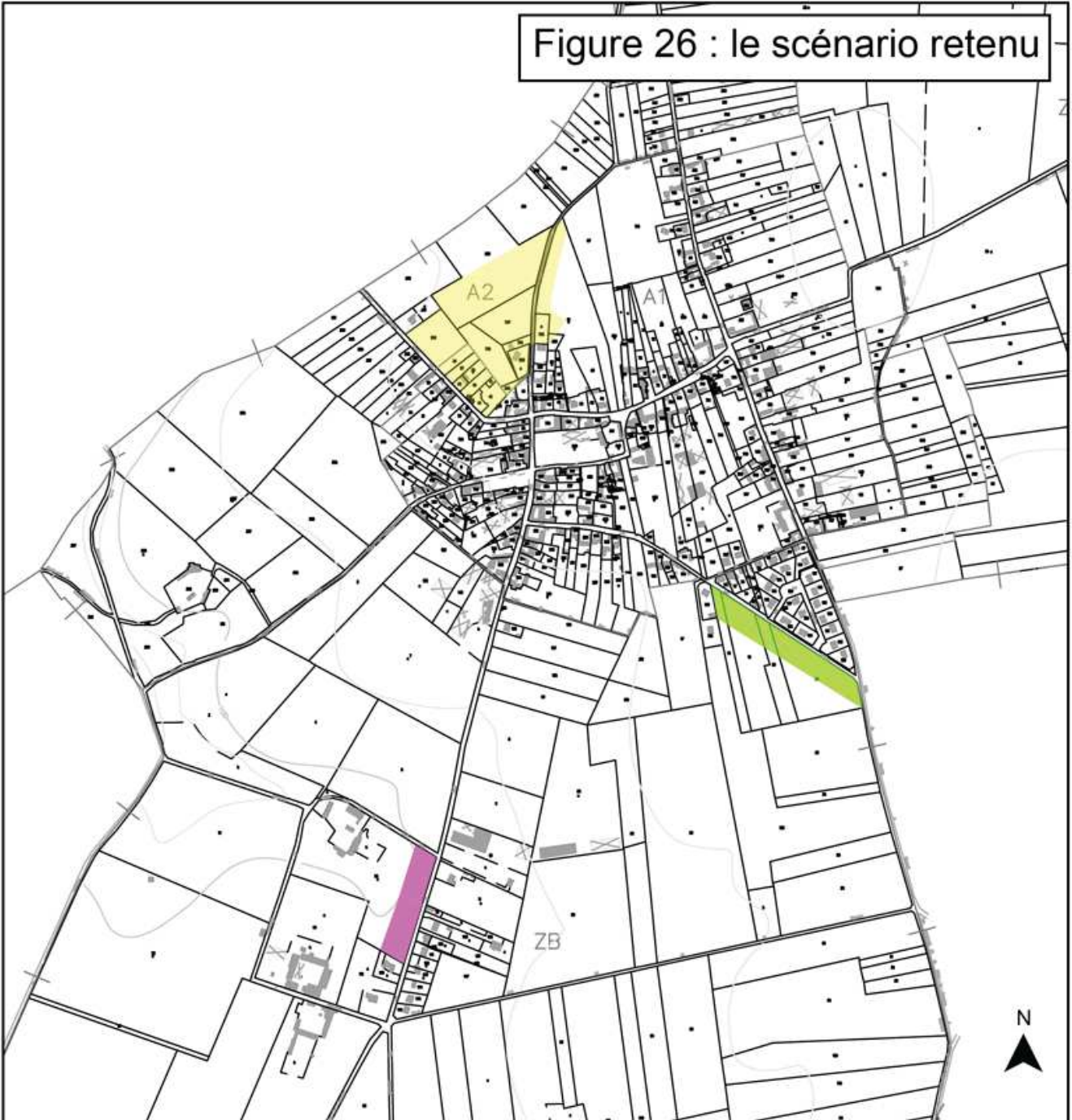
Des zones sont prédéfinies pour le développement de l'urbanisation. Avec les différentes ICPE (8 en tout), et les distances à respecter, on ne peut pas développer partout. Leur localisation est "concentrée". Pourtant, c'est la seule partie du paysage où l'urbanisation serait masquée.

Aucun secteur n'est prévu pour le développement des activités économiques. En effet, il existe une ZA intercommunale, la ZAC "du Gros Jacques".

Les secteurs choisis pour le développement de l'urbanisation sont les suivants :



Figure 26 : le scénario retenu





| LOCALISATION   | AVANTAGES   | INCONVÉNIENTS  | REMARQUES   |
|--|---|--|---|
| <p><b>Une bande face au lotissement, rue DELABRE (≈ 1,15 ha)</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réseaux sont existants</li> <li>- Il existe la possibilité de créer une ceinture végétale qui insérerait aussi le lotissement existant.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les constructions se verraient de loin car on se situe sur le point haut de la commune.</li> <li>- Le point de vue est visible sur l'urbanisation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existera un problème d'accès à l'arrière des parcelles pour les agriculteurs</li> <li>- Il faudra laisser un accès à l'arrière des parcelles en vue d'une future urbanisation.</li> <li>- Contrairement au lotissement existant qui est un secteur du village à l'écart, cette bande permettra de créer une rue passante et donc d'intégrer ce "quartier" au reste du village.</li> <li>- Un traitement paysager spécial est à prévoir.</li> <li>- Un droit de préemption est à instaurer après approbation pour permettre de développer l'urbanisation de l'arrière des parcelles dans les décennies à venir.</li> </ul> |
| <p><b>Rue du Petit Selve (≈ 0,45 ha)</b></p>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réseaux sont existants.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- On aurait une mixité entre le bâti nouveau et l'ancien sur ce côté de la route d'où contraste architectural.</li> </ul>                                       |   |
| <p><b>Entre la rue des buttes et la Grand rue (≈ 4,28 ha)</b></p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- On ferme l'enveloppe bâtie et on densifie l'urbanisation.</li> <li>- Cela permet de combler des dents creuses.</li> <li>- On reste dans la continuité du bâti</li> <li>- Cela permettra de boucler la ceinture bocagère et d'être plus homogène.</li> <li>- Un chemin creux pourrait être créer</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- On se situe dans la ceinture bocagère et elle sera donc dénaturée.</li> <li>- Il faudra créer une nouvelle voirie.</li> </ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faudra éviter le développement du linéaire.</li> <li>- Un traitement paysager spécial à prévoir.</li> <li>- Un droit de préemption est à instaurer après approbation pour permettre de développer l'urbanisation de l'arrière des parcelles entre la rue des buttes et la rue de Fressenville dans les</li> </ul>   |



|  |  |  |                    |
|--|--|--|--------------------|
|  | calquer sur le modèle de l'existant.<br>- Un accès peut se faire facilement par la RD 190. |  | décennies à venir. |
|--|--|--|--------------------|

## D. INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le zonage génère quelques impacts que nous allons à présent répertorier.

### D. 1. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Sensible à la gestion de son espace et au développement futur de son territoire, la volonté de la municipalité est de pouvoir maîtriser son urbanisation. La carte communale, en tant qu'outil de planification urbaine, permet à la commune une organisation de ses espaces naturels et urbains.

Le constat de l'existant a permis de définir les potentiels et les enjeux environnementaux propres à la commune de BUIGNY. Cette partie concerne l'évaluation de l'impact global de la politique d'aménagement de la commune sur son territoire.

Dans un premier temps, il y a lieu de déterminer les incidences des orientations prises dans la politique future menée par la municipalité. Puis, dans un second temps de mettre en évidence les mesures compensatoires prises pour mettre en valeur et/ou conserver l'identité rurale de BUIGNY.

Le site NATURA 2000 de la vallée de la Bresle se situe sur la commune voisine de GAMACHES. Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est en cours et aucun arrêté ministériel n'est signé à ce jour. Le développement de l'urbanisation et plus en général de la commune de BUIGNY n'aura aucune incidence sur ce site.

### D. 2. LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE

C'est le principal objectif de la commune. L'identité rurale de la commune ne peut être sauvegardée qu'au travers d'une surveillance du développement et de l'évolution de l'habitat et par une protection des sites naturels et agricoles. Il s'agit ici de poser les bases d'une réflexion visant à harmoniser le développement de BUIGNY-LES-GAMACHES avec son paysage et à conserver une dynamique démographique de la commune par l'accueil d'une population active jeune.

Cet enjeu, lié à l'économie générale de la municipalité, est de favoriser la venue d'une population nouvelle et de maintenir sur le territoire de la commune celle déjà présente. Cela passe par la gestion des structures d'accueil et d'un habitat cohérent, adaptée aux besoins des nouveaux habitants. Dans ce cadre, il serait intéressant de rendre plus attractifs les lieux publics de rassemblement et de détente.

La loi Urbanisme et Habitat du 02/07/03 permet désormais d'exercer un Droit de Prémption Urbain dans les zones U des cartes communales pour les projets d'aménagements publics.



### **D. 3. LE RESEAU D'EAU**

L'augmentation de la population et l'apparition de nouvelles constructions pourraient engendrer un besoin de renforcement des réseaux actuels. Certaines rues peuvent jouir de l'existence de réseaux qui sont suffisants pour desservir les futures habitations.

### **D. 4. LA CIRCULATION ROUTIERE**

L'augmentation du nombre d'habitants pourrait entraîner une augmentation du trafic routier. Les besoins en sécurité qui peuvent en découler feront la distinction dans le réseau viaire entre les voiries principales ayant un enjeu extracommunale et les autres. Dans le premier cas, cela nécessitera le traitement des entrées du village et un aménagement spécifique à l'intérieur du village capable d'imposer le ralentissement de tous les véhicules dans le respect de l'espace urbain (identification des différents lieux traversés, faciliter la visibilité à toute heure, renforcer les points de traversée, de croisements,...). Dans le deuxième cas, le caractère rural et structurant de ces voiries secondaires sera préservé (accotement gazon et aire de passage) afin d'en faire de véritable espace de vie et non de vulgaire parking.

### **D. 5. L'ASSAINISSEMENT**

D'autres incidences peuvent être liées également au choix communal, en particulier, pour ce qui touche l'assainissement.

A BUIGNY, l'assainissement est assuré par des installations individuelles.

Dans le cas de nouvelles constructions, le système d'assainissement devra être compatible avec la réglementation en vigueur sur la commune.

### **D. 6. LE SYSTEME SCOLAIRE**

De nouvelles constructions pourraient également entraîner une augmentation du nombre d'enfants dans le village. Il faudrait alors envisager de vérifier si le nombre de classes est suffisant pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves potentiels aux rentrées prochaines.

### **D. 7. LA PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE**

Le témoignage de la vie communale est relativement important. Celui-ci constitue la vitrine de la commune et ainsi son identité et son histoire. Il est impératif de sauvegarder une mémoire collective au travers de cette richesse patrimoniale : l'église, l'ancien presbytère, l'ancien poste à incendie, le secteur du Petit Selve avec sa maison de maître et sa chapelle notre Dame des fermes, le secteur du Grand Selve avec la Commanderie des Templiers, le tour de ville ... Une mise en valeur de ces sites, même simple, permettrait aux habitants de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine de BUIGNY.



## **D. 8. LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL**

Tous les espaces agricoles qui entourent le village sont classés en zone N. Ce zonage réaffirme la volonté de densifier les espaces urbanisés, schéma actuel des villes et de leurs périphéries appuyé par la loi relative la Solidarité et Renouveau Urbains du 13 décembre 2000.

## **E. LES MESURES COMPENSATOIRES**

Ces mesures concernent l'environnement et le cadre de vie.

### **E. 1. LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES**

Les secteurs d'urbanisation future sont éloignés des exploitations agricoles. Aucun périmètre n'a été établi selon la réglementation en vigueur dans les secteurs prévus.

### **E. 2. LA PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES NATURELLES**

L'implantation de nouveaux secteurs d'habitations peut représenter un obstacle que l'eau doit traverser. L'accroissement des surfaces imperméabilisées génère une production d'eau pluviale qu'il faut gérer en aval. Il s'agit de la création de futures constructions avec leurs annexes, en particulier les terrasses, les dépendances, les allées... Cette eau pourra être régulée par les espaces naturels conservés ou à l'aide de fossés drainant.

### **E. 3. L'EXTENSION DES RESEAUX**

L'augmentation du nombre d'habitations et par conséquent du nombre d'habitants peut engendrer des modifications des installations actuelles de la commune de BUIGNY-LES-GAMACHES afin de subvenir à une augmentation de la demande. En effet, les réseaux devront être vérifiés afin de déterminer si de nouvelles extensions sont nécessaires.

### **E. 4. LE REAJUSTEMENT DES SERVICES ACTUELS**

Une augmentation éventuelle du nombre d'enfants peut amener la municipalité à créer une nouvelle classe pour permettre à chacun d'accéder à l'éducation. Par ailleurs, il faudra vérifier que le nombre de places dans les cars scolaires est suffisant pour poursuivre un ramassage scolaire adapté et assurer la sécurité des enfants. De plus, la municipalité peut être amenée à créer de nouveaux arrêts de cars ainsi que des abris de bus dans la commune.

### **E. 5. LA SECURITE DES HABITANTS**

La sécurité du village devra également être prise en compte. En effet, le nombre croissant de véhicules accompagnant les éventuelles nouvelles constructions peut engendrer le besoin de



renforcer la sécurité à l'intérieur et sur les périphéries du village (passage protégés, renforcer la lisibilité des lieux importants, inciter les véhicules à stationner à l'intérieur des parcelles et non dans la rue,...).

## **E. 6. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER**

La mise en valeur de patrimoine paysager de la commune pourra s'effectuer à travers la réalisation de petits projets. L'Atlas des paysages de la Somme ainsi que l'étude menée lors de la réalisation de la Carte Communale seront à prendre en compte lors de l'aménagement des secteurs. De plus, le cahier des recommandations architecturales et paysagères guidera les futures habitants dans le choix des matériaux utilisés pour les constructions et les essences à planter pour l'aménagement des lots par exemple.



## TABLE DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| Figure 1 : Carte de localisation de BUIGNY-Lès-GAMACHES.....                         | 6  |
| Figure 2 : Les entités urbaines .....  | 8  |
| Figure 3 : Le mode d'occupation des terres .....                                     | 9  |
| Figure 4 : Précipitations et températures à la station d'ABBEVILLE.....              | 13 |
| Figure 5 : La Rose des vents à ABBEVILLE .....                                       | 14 |
| Figure 6 : Carte du relief de BUIGNY-LÈS-GAMACHES.....                               | 16 |
| Figure 7 : Carte géologique de BUIGNY-LÈS-GAMACHES .....                             | 19 |
| Figure 8 : Extrait de la carte hydrogéologique de la Somme .....                     | 21 |
| Figure 9 : Schéma de principe du fonctionnement de la nappe de la craie .....        | 21 |
| Figure 10 : La ZNIEFF .....  | 28 |
| Figure 12 : La pyramide des âges .....   | 31 |
| Figure 13 : Activité des chefs de famille.....                                       | 33 |
| Figure 14 : Les taux de variation de la populations depuis 1962.....                 | 33 |
| Figure 15 : Le nombre moyen d'occupants par habitations depuis 1960.....             | 34 |
| Figure 16 : La population de plus de 15 ans par catégorie socioprofessionnelle ..... | 36 |
| Figure 17 : La population active suivant l'âge .....                                 | 36 |
| Figure 18 : Deux secteurs offrant la majorité des emplois .....                      | 37 |
| Figure 19 : Localisation des bâtiments agricoles .....                               | 42 |
| Figure 20 : L'évolution des catégories de logements entre 1999 et 2004 .....         | 43 |
| Figure 21 : Localisation des nouvelles constructions.....                            | 45 |
| Figure 22 : Localisation des différents points de vue .....                          | 49 |
| Figure 23 : Les différents axes structurants du bâti .....                           | 52 |
| Figure 24 : Une silhouette "bocagère" pour BUIGNY-Lès-GAMACHES.....                  | 65 |
| Figure 25 : Les scénarios proposés .....   | 68 |
| Figure 26 : Le scénario retenu.....  | 72 |

## TABLE DES TABLEAUX

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 : Les évolutions de la population depuis 1962 .....                  | 30 |
| Tableau 2 : L'évolution de la population au sein de la CCIGJ .....             | 32 |
| Tableau 3 : Moins d'actifs travaillent et résident à BUIGNY-LÈS-GAMACHES ..... | 37 |
| Tableau 4 : La situation agricole en 2000 .....                                | 39 |
| Tableau 5 : Les différents types de logements.....                             | 43 |
| Tableau 6 : Les résidences principales selon le statut d'occupation .....      | 44 |



## TABLE DES PHOTOS

|   |    |
|---|----|
| Photo 1 : La Chaussée Brunehaut .....   | 7  |
| Photo 2 : La commanderie du Grand Selve .....   | 7  |
| Photo 3 : L'église .....  | 9  |
| Photo 4 : Une ancienne carte de l'église .....  | 10 |
| Photos 5 : la Spiranthe d'Automne ( <i>Spiranthes spiralis</i> ) et l'Épiaire des Alpes ( <i>Stachys alpina</i> ) ..... | 26 |
| Photos 6 : La Chouette effraie et le Muscardin .....  | 26 |
| Photos 7 : Les 3 gîtes de BUIGNY-LÈS-GAMACHES .....   | 38 |
| Photo 8 : Un "chemin creux" d'intérêt exceptionnel .....  | 46 |
| Photo 9 : Les réseaux aériens, les lignes électriques .....   | 47 |
| Photos 10 : Vue sur l'agglomération depuis le Sud, le Nord et l'Ouest .....   | 50 |
| Photo 11 : Vue sur l'agglomération depuis l'Est .....   | 50 |
| Photos 12 : Le plateau .....  | 51 |
| Photos 13 : La vallée de la Bresle .....  | 51 |
| Photos 14 : Une organisation en front à rue .....   | 53 |
| Photo 15 : Une prairie intercalaire .....   | 53 |
| Photos 16 : Des exploitations agricoles .....   | 53 |
| Photo 17 : Des constructions parallèle à la route, en fond de cour .....  | 54 |
| Photos 18 : Quelques exceptions dans l'organisation du bâti .....   | 54 |
| Photos 19 : Des styles architecturaux relativement homogènes .....  | 55 |
| Photos 20 : Des matériaux de constructions hétéroclites .....   | 55 |
| Photos 21 : Des haies traditionnelles des bocages de la Somme .....   | 56 |
| Photos 22 : Des mares publiques ou privées .....  | 56 |
| Photos 23 : Des profils de rue très minéraux .....  | 57 |
| Photo 24 : Une section de l'ancien tour de ville .....  | 57 |
| Photos 25 : Les édifices publics .....  | 58 |
| Photos 26 : Différentes vues du cimetière .....   | 59 |
| Photos 27 : Des éléments architecturaux du Petit Selve .....  | 60 |
| Photos 28 : La richesse paysagère du Grand Selve .....  | 61 |
| Photos 29 : Les constructions nouvelles .....   | 62 |
| Photos 30 : Le paysage agraire de plateau .....   | 63 |
| Photo 31 : La seconde couronne paysagère .....  | 64 |

